VILLE DE PARIS

Direction des solidarités

PORTRAIT SOCIAL DU 11E ARRONDISSEMENT

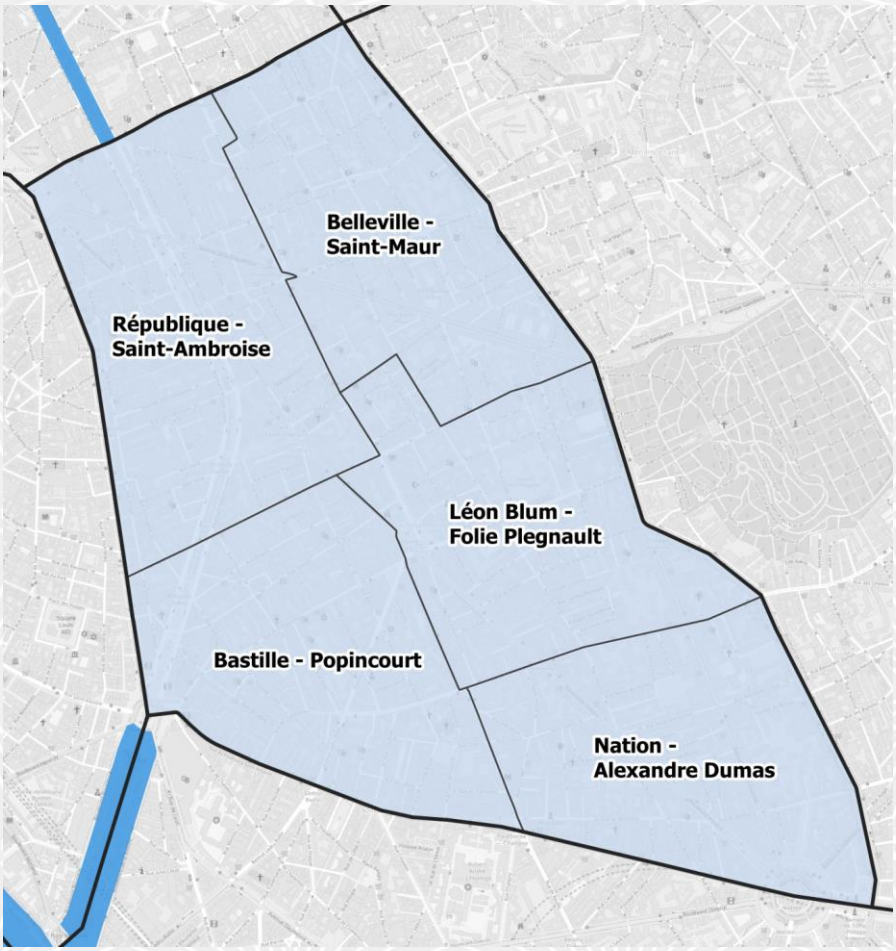

OBSERVATOIRE SOCIAL

Décembre 2022

Synthèse

Avec 146 700 habitant·e·s en 2017, **le 11e arrondissement a connu une baisse importante de sa population ces dernières années** (- 1,1 %/an en moyenne depuis 2012), à un rythme encore plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,6 %/an en moyenne sur la même période). En dépit de cette diminution, il reste de loin l'arrondissement **le plus dense de la capitale**, abritant près de 40 000 habitant·e·s/km². Le 11e se distingue par **son effectif important de jeunes adultes de 25 à 39 ans** (32 % des habitant·e·s de l'arrondissement, + 6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) mais sa faible proportion d'enfants (16 % en considérant les moins de 20 ans, - 3 points de pourcentage). En comparaison avec la capitale, il est en effet composé **davantage de personnes seules et de couples sans enfant**. Le vieillissement démographique qui touche l'ensemble de la population parisienne – et nationale – y est en outre **plus marqué** qu'ailleurs.

Graphique 1 · Variation du nombre d'habitant·e·s du 11e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.

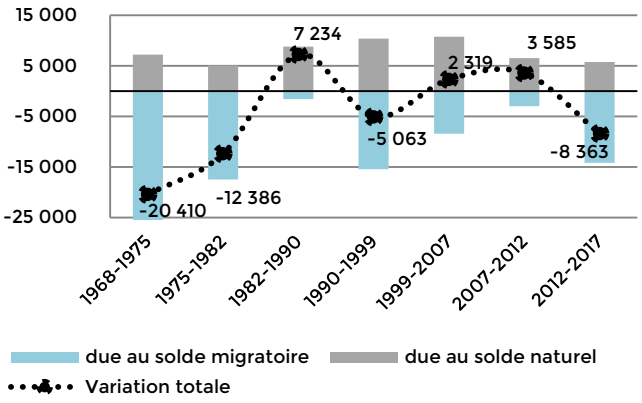

Graphique 2 · Répartition des familles du 11e par type de ménages en 2017.

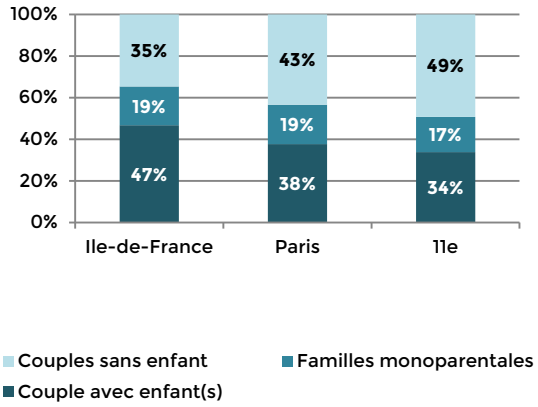

Source : Insee RP 1968-2017.

En lien avec cette structure démographique, le parc immobilier du 11e se caractérise par **la prédominance de studios et de deux pièces** (plus de 6 résidences principales sur 10) ainsi qu'**une forte rotation de ses habitant·e·s.** La proportion de **logements inconfortables** est équivalente à celle de Paris et **le taux de suroccupation** des résidences principales est faible. Les logements sociaux, peu nombreux, se concentrent essentiellement à la frontière du 20e arrondissement et dans le quartier Bastille – Popincourt. L'arrondissement est en revanche marqué par **une vacance importante de son parc immobilier** (10 %) sur quasi l'ensemble de son territoire.

Graphique 3 · Répartition résidences principales par statut d'occupation en 2017.

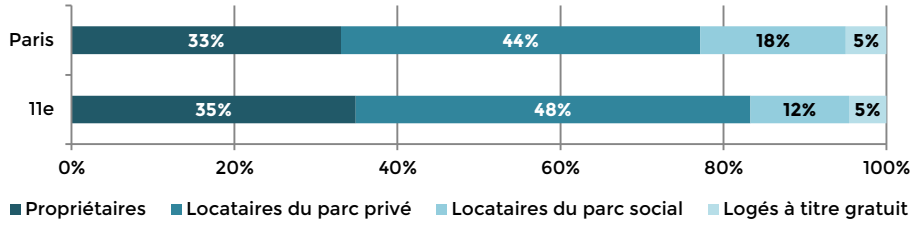

Source : Insee RP 2017.

À l'exception du quartier Belleville – Saint-Maur, où se situent les deux quartiers de la politique de la ville, et quelques îlots du quartier Léon Blum – Folie Plegnault, qui présentent quelques signes de précarité, **les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont relativement favorables et homogènes à l'échelle infra-territoriale**. Le revenu médian disponible par UC des ménages du 11e a ainsi rattrapé celui de la capitale entre 2012 et 2017 à plus de 27 400 € annuels, en lien avec de **l'augmentation importante de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures** ces cinq dernières années (48 % des actif·ve·s en 2017, + 3 points de

pourcentage par rapport à 2012) et les habitant·e·s de l'arrondissement sont globalement plus diplômé·e·s que l'ensemble de la population de la capitale (57 % des habitant·e·s de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme niveau Bac +3 ou plus dans l'arrondissement, contre 54 % à Paris).

Carte 1 · Revenu annuel médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017

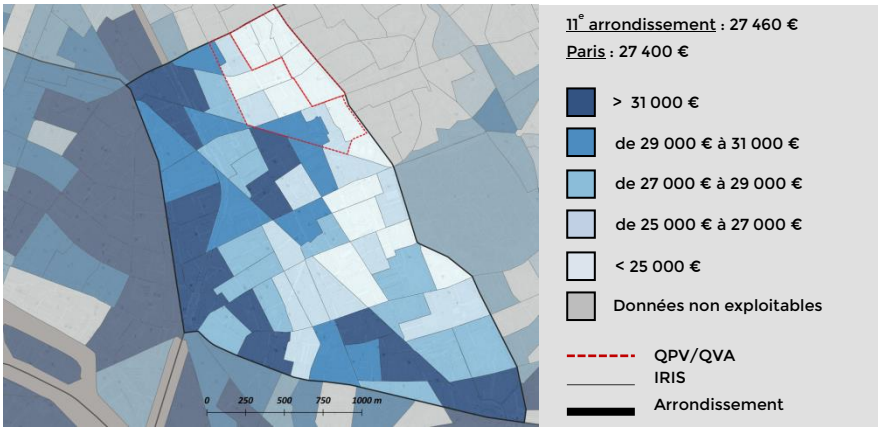

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Une sous-population du 11e semble toutefois légèrement plus exposée à la précarité qu'ailleurs : celle **des personnes âgées**. Leur niveau de vie médian (25 000 € annuels pour les 75 ans et plus) est en effet plus faible qu'à Paris (29 400 € annuels) et elles sont un peu plus nombreuses à avoir recours à **l'offre sociale** (APA et minimum vieillesse). Des disparités de revenus existent à l'échelle infra-territoriale et recoupent globalement celles de l'ensemble de la population. La part de personnes âgées en **logement inconfortable (4,4 %) et en suroccupation (1,2 %)** est en outre plus élevée dans le 11e qu'au sein de la capitale.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017

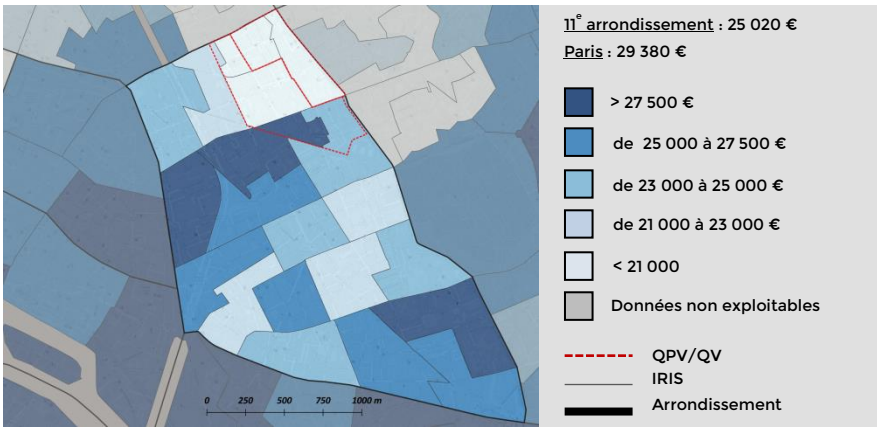

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur le site de l'Apur).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant·e·s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers[1].

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee, données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à de dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

[1] Consultez le site de la Ville de Paris pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre – de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs – en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris – appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 11e arrondissement

République - Saint-Ambroise
- Niveau de vie annuel médian : **30 641€**
- Familles monoparentales : **14,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **12,7%**
- Logements suroccupés : **9,5%**
- Logements inconfortables : **6,8%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **7,7%**

Belleville – Saint-Maur
- Revenus annuels médians estimés : **24 445€**
- Familles monoparentales : **17,6%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **19,5%**
- Logements suroccupés : **13,7%**
- Logements inconfortables : **9,1%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **9,2%**

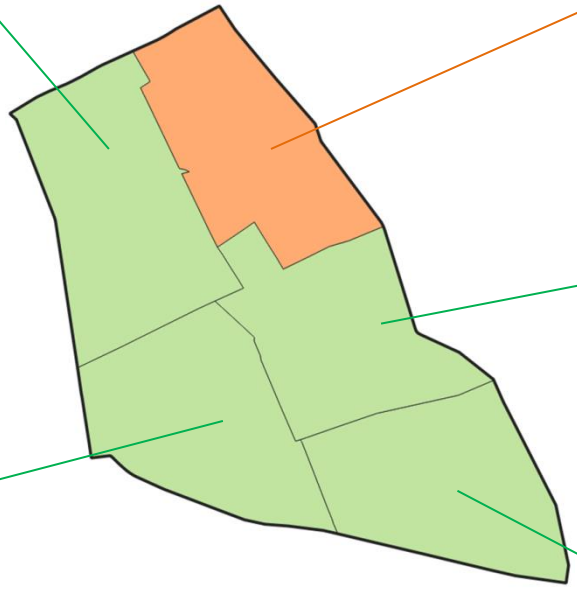

Léon Blum – Folie Plegnault
- Revenus annuels médians estimés : **25 620€**
- Familles monoparentales : **20,0%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,1%**
- Logements suroccupés : **11,0%**
- Logements inconfortables : **8,2%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,5%**

Bastille - Popincourt
- Niveau de vie annuel médian : **28 966€**
- Familles monoparentales : **17,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **14,1%**
- Logements suroccupés : **12,0%**
- Logements inconfortables : **7,4%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **9%**

Nation – Alexandre Dumas
- Revenus annuels médians estimés : **29 364€**
- Familles monoparentales : **14,7%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **12,8%**
- Logements suroccupés : **9,4%**
- Logements inconfortables : **5,5%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **7,9%**

Légende

- Indicateurs de précarité faibles : indice < 1,05
- Indicateurs de précarité modérés : indice entre 1,05 et 1,20
- Indicateurs de précarité élevés : indice > 1,20

Paris
- Revenus annuels médians estimés : **27 400€**
- Familles monoparentales : **18,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,1%**
- Logements suroccupés : **12,4%**
- Logements inconfortables : **7,4%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,8%**

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	11e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	146 643		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	20 773	14 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	19 910	14 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	9 476	6 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 8 363	- 1,1 %/an	- 53 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	20 334	14 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	39 957 hab/km²		25 247 hab/km²	
Ménages, familles et logement	75 ans et plus vivant seuls (2017)	4 821	52 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	5 716	17 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	1 903	6 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	10 116	12 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	9 316	11 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	6 203	7 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	27 460 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	15 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	7 144	24 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	131		2 829	
Catégories socio-professionnelles	Ouvrier·e·s parmi les actif·ve·s (2017)	5 131	6 %	80 965	7 %
	Employé·e·s parmi les actif·ve·s (2017)	14 591	16 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif·ve·s (2017)	43 227	48 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	16 914	15 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	10 186	12 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	16 257		198 117	
	Salarié·e·s en contrats précaires (2017)	11 351	17 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	1 691	8 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	4 492		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	7 054	5 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	4 363		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	25 114	17 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (2019)	494	21 ‰	10 169	24 ‰
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	1 876	19 ‰	31 178	22 ‰
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	1 344	5 %	18 253	4 %
	Mineur·e·s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	261	13 ‰	3 956	11 ‰
	Mineur·e·s confié·e·s à l'ASE* (2019)	170	8 ‰	2 106	6 ‰
	**hors MNA et situations non parisiennes*				

Sommaire

Démographie et familles 11

Population du 11e 11

Le nombre d'habitant·e·s a connu une forte baisse depuis 2012 11

Les jeunes adultes sont surreprésentés mais le vieillissement démographique touche nettement la population du 11e 11

L'arrondissement est le plus dense de la capitale 12

Les personnes de nationalité étrangère sont autant représentées qu'à Paris 13

Ménages et familles 13

L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules 13

Comparativement à la capitale, l'arrondissement compte peu de familles avec enfant(s) 14

La proportion d'enfants est logiquement moins importante qu'à Paris, tout comme celle des jeunes majeur·e·s de moins de 25 ans 15

Les personnes seules sont surreprésentées sur presque l'ensemble du territoire 16

Les foyers du 11e bénéficient des aides de la Caf dans des proportions globalement similaires à la moyenne parisienne 16

Logements 17

Structure du parc de logements 17

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012 17

Le taux de vacance, globalement élevé dans tous les quartiers, est particulièrement important dans celui de Bastille - Popincourt 17

Résidences principales 18

Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement plus importante de ses habitant·e·s 18

Les résidences principales sont constituées pour moitié de surfaces d'habitation de moins de 40 m² 18

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,35, légèrement en-dessous de la moyenne parisienne 18

La suroccupation des résidences principales est globalement faible 19

La proportion de résidences inconfortables est la même dans le 11e et à Paris 19

L'arrondissement accueille plus de propriétaires et de locataires du parc privé 20

Parc de logements sociaux 21

Les logements sociaux, peu nombreux, se concentrent essentiellement à la frontière du 20e arrondissement et dans le quartier Bastille – Popincourt 21

Le parc social, à 80 % en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes 22

Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale 22

Aides au logement et prévention des expulsions 22

Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf 22

Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement 23

Les ménages du 11e ont recours aux aides facultatives de la Ville de Paris comme la moyenne de la capitale 24

■ **Emploi, insertion et précarité 26**

Catégories socioprofessionnelles et revenus 26

La part de cadres est plus importante qu'à Paris et progresse ces cinq dernières années 26

Le niveau de vie médian des ménages du 11e a rattrapé celui de la capitale mais il existe des disparités à l'échelle infra-territoriale 27

La pauvreté n'est pas plus élevée qu'à Paris mais touche certains quartiers, notamment ceux de la politique de la ville 27

Activité, emploi et chômage 28

La population de l'arrondissement est globalement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale 28

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six 29

Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville 30

Les personnes en demande d'emploi ont un niveau de diplôme plus élevé dans le 11e mais sont au chômage depuis plus longtemps qu'à Paris 30

Recours aux prestations et aides sociales 31

La part d'individus couverts par le RSA est équivalente à celle de l'ensemble de la capitale 31

Les aides extralégales et facultatives destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires 32

La dépendance aux prestations sociales est très légèrement plus marquée dans le 11e 32

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes 33

Les trajectoires scolaires des jeunes du 11e sont relativement longues 33

Le 11e compte en proportion quasi autant de jeunes NEET que Paris 34

Cartographie de la grande exclusion 34

Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 100 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 11e 34

Le 11e est équipé de 1 043 places d'hébergement pérennes à destination des personnes sans domicile 35

■ **Personnes âgées 37**

Démographie et mobilité 37

Le vieillissement de la population est plus marqué qu'à Paris 37

Les séniors du 11e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement 37

Précarité et logement 38

Le niveau de vie des séniors, en particulier des plus de 74 ans, est plus faible qu'à Paris 38

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est plus élevée dans le 11e 38

Le 11e enregistre un taux de recours au minimum vieillesse relativement important 39

Isolement et perte d'autonomie 39

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est faible 39

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente à celle de Paris 40

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est un peu plus forte dans le 11e 40
Indice composite de vulnérabilité des séniors 40
Cartographie de l'offre destinée aux séniors 41
■ Personnes en situation de handicap 43
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH 43
Les enfants en situation de handicap sont assez peu représenté·e·s 43
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement 43
Les familles allocataires du 11e sont autant confrontées à des situations de pauvretéque le reste de la capitale 44
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH 44
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 11e est légèrement inférieure à celle de la capitale 44
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 11e vivent seules et sont un peu plus âgées qu'à Paris 45
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté 45
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap 46
La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale 46
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH 46
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 11e est équivalent à celui de la capitale 46
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap 48
Le 11e n'abrite pas de foyers d'accueil médicalisés, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap... 48
... mais deux établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap 49
■ Prévention et protection de l'enfance 50
Prévention spécialisée et service social scolaire 50
Le territoire est largement couvert par la prévention spécialisée 50
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plus de 1 600 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire 50
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire 51
Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance a baissé entre 2016 et 2018 51
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires 51
Environ 13 mineur·e·s sur 1 000 bénéficient d'une action éducative 51
Les mesures de protection de l'enfance peuvent aller jusqu'au placement 52
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance 53
■ Glossaire 54
■ Données et contact 56

Démographie et familles

Population du 11e

Le nombre d'habitant·e·s a connu une forte baisse depuis 2012

Au 1er janvier 2017, le 11e arrondissement compte un peu plus de **146 700 habitant·e·s, soit 7 % de la population parisienne.** Après une légère croissance démographique entre 1999 à 2012, la tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement : le territoire a perdu près de 8 400 habitant·e·s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de - 1,1 %/an – un rythme deux fois plus rapide que la tendance parisienne (- 0,5 %/an). En nombre, le 11e enregistre **la baisse d'effectifs la plus importante de l'ensemble des arrondissements** parisiens.

Variation du nombre d'habitants du 11e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire

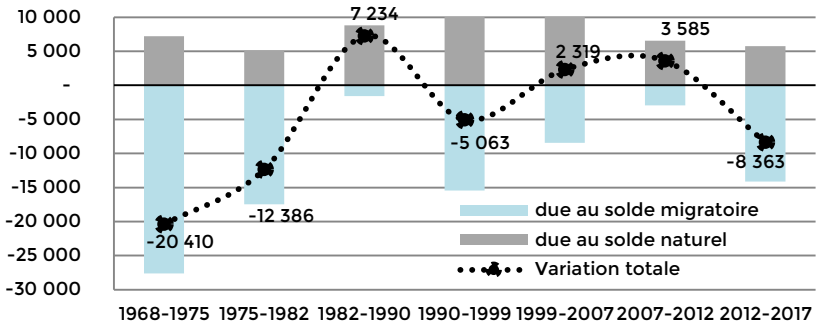

Sources : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017 ; Etat civil.

Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+ 5 750 personnes sur la période 2012-2017), **les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire**, dont le déficit s'est fortement creusé (- 14 150 individus sur la même période).

Tous les quartiers de l'arrondissement enregistrent une baisse de leur population. Le quartier **Bastille - Popincourt est celui qui enregistre le recul démographique le plus fort** (- 2,1 %/an en moyenne sur la période 2012-2017), devant Belleville - Saint-Maur (- 1,3 %/an). À l'inverse, c'est dans le quartier Nation - Alexandre Dumas que la population a le moins diminué (- 0,2 %/an)..

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017

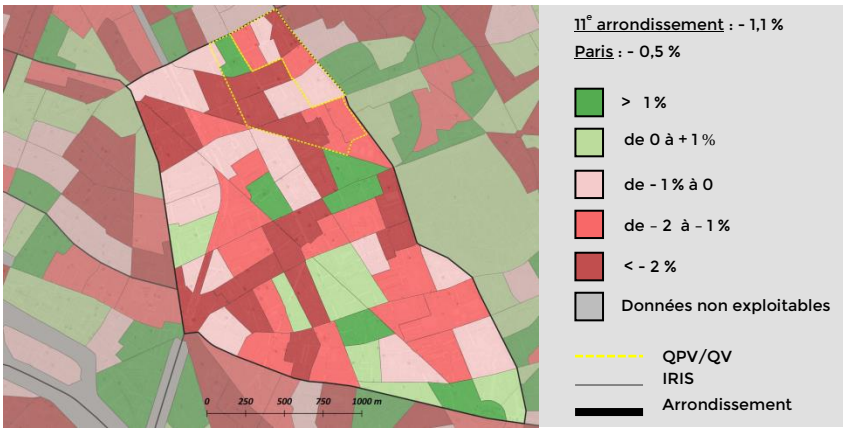

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les jeunes adultes sont surreprésentés mais le vieillissement démographique touche nettement la population du 11e

La population du 11e se distingue de celle la capitale par **la surreprésentation des habitant·e·s de 25 à 39 ans** (32 % des habitant·e·s de l'arrondissement, + 6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale). À l'inverse, **la part des personnes âgées de moins de 20 ans est plus faible dans le 11e** que dans

l'ensemble du territoire parisien (16 %, - 3 points de pourcentage), tout comme **celle des séniors de 65 ans et plus** (15 %, - 2 points de pourcentage).

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans l'arrondissement s'inscrit dans **un contexte global de vieillissement démographique**. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de 2 100 personnes entre 2012 et 2017 – essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 65-79 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant·e·s de moins de 45 ans a diminué de près de 9 100 personnes.

Logiquement, **l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une hausse importante** par rapport à 2012 (+ 1 an) : il s'établit à 39,9 ans en 2017, en-dessous de la moyenne parisienne à 40,4 ans (+ 0,7 ans).

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 11e arrondissement

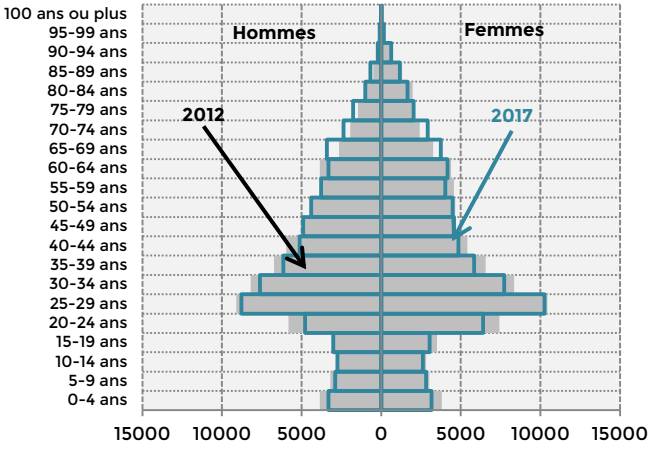

Pyramides des âges en 2017, Paris et 11e arrondissement

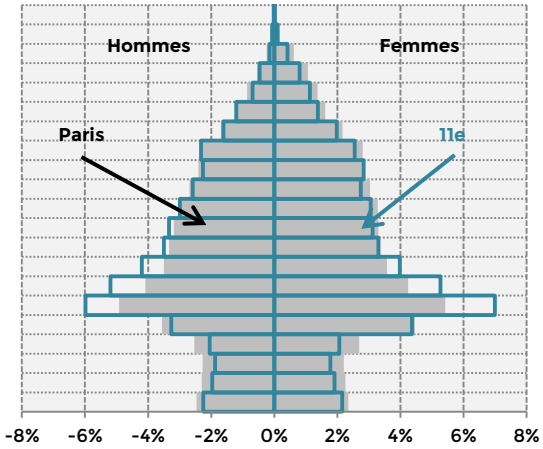

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance des femmes est la même dans le 11e et à Paris, à 87 ans. Celle des hommes est plus faible dans l'arrondissement, où elle s'élève à 81 ans – contre 82 ans au sein de la capitale.

L'arrondissement est le plus dense de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)

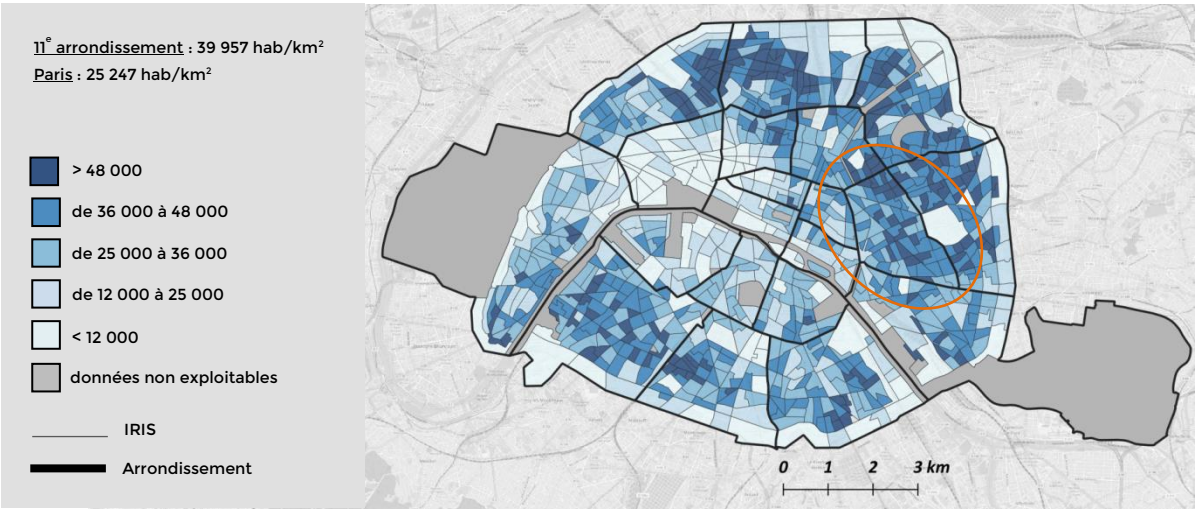

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le 11e enregistre de loin **la densité de population la plus élevée de l'ensemble des arrondissements parisiens, à 40 000 hab/km²** en 2017. A titre de comparaison, la densité de population atteint 25 250 hab/km² à Paris (hors bois), elle-même déjà 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. Au sein de l'arrondissement, la densité est

relativement homogène mais **elle est particulièrement forte dans les quartiers Belleville - Saint-Maur** (44 200 hab/km²) et **Léon Blum - Folie Plegnault** (42 900 hab/km²).

Les personnes de nationalité étrangère sont autant représentées qu'à Paris

Plus de **20 300 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 11e arrondissement** en 2017. Elles représentent **14 % des habitant·e·s de l'arrondissement**, une proportion semblable à celle enregistrée à Paris. Leur part est particulièrement importante dans **le quartier Belleville Saint-Maur (19 %)**.

Leur nombre a diminué de - 1,3 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 11e, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 1,1 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules

En 2017, le 11e arrondissement compte près de **83 600 ménages**. La taille moyenne des ménages est de **1,74 personne par résidence principale** – un chiffre en baisse par rapport à 2012 (1,76) et notablement plus faible que la moyenne parisienne (1,88).

Taille moyenne des ménages par arrondissement en 2017

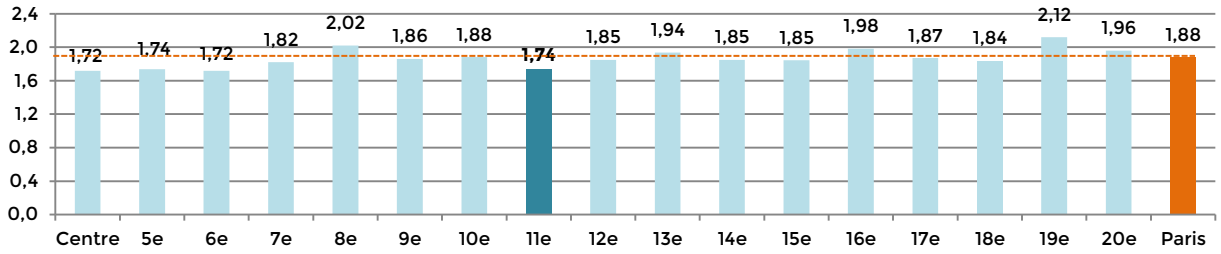

Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique en partie par le profil singulier des ménages de l'arrondissement. **Les familles[2] y sont en effet sous-représentées** : elles comptent pour 40 % des ménages, contre 45 % en moyenne à Paris ; tandis que **les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses** : elles représentent 56 % des ménages, contre 51 % dans la capitale. À ce titre, l'arrondissement se distingue nettement (et encore plus que Paris) de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.

Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017

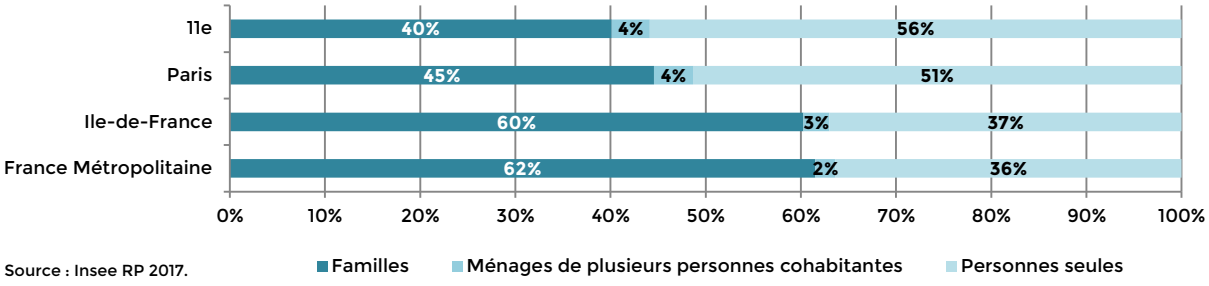

Source : Insee RP 2017.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 0,9 %/an**, soit 3 650 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est quasi exclusivement tirée par celle des

[2] Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

ménages de plusieurs personnes cohabitantes[3] (- 9,7 %/an en moyenne). Le nombre de personnes seules a très légèrement reculé (- 0,6 %/an) et l'effectif de familles est resté stable (+ 0,1 %/an). Ces évolutions sont proches de ce qui est observé en moyenne à Paris.

Comparativement à la capitale, l'arrondissement compte peu de familles avec enfant(s)

Les couples sans enfant comptent pour presque la moitié de l'ensemble des familles

Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017

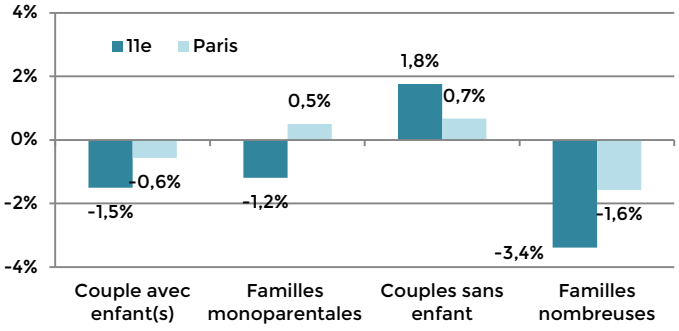

Répartition des familles selon leur type, en 2017

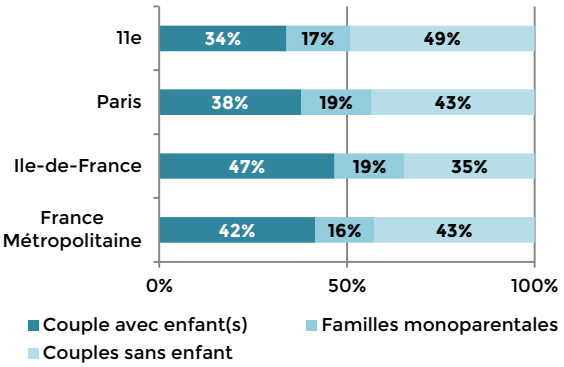

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

Les couples sans enfant sont surreprésentées dans l'arrondissement, comptant pour presque la moitié de l'ensemble des familles – contre 43 % au sein de la capitale. À l'inverse, **les familles avec enfant(s) sont proportionnellement moins nombreuses**, qu'il s'agisse de couples (34 % de l'ensemble des familles, - 4 points de pourcentage par rapport à Paris) ou de familles monoparentales (17 %, - 2 points de pourcentage).

Cette spécificité a été renforcée par l'évolution récente de l'effectif de chaque type de familles. En effet, alors que le nombre de familles monoparentales a légèrement progressé à Paris entre 2012 et 2017 (+ 0,5 %/an en moyenne), celui-ci a diminué de façon notable dans le 11e (- 1,1 %/an). Le nombre de couples avec enfant(s) a quant à lui reculé à un rythme près de trois fois plus rapide dans l'arrondissement (- 1,5 %/an) que dans l'ensemble de la population de la capitale (- 0,6 %/an). Dans le même temps, l'effectif de couples sans enfant a progressé plus fortement dans le 11e (+ 1,8 %/an) qu'à Paris (+ 0,7 %/an). Au total, **le nombre de familles avec et sans enfant(s) est quasi constant au sein l'arrondissement entre 2012 et 2017, proche de 33 600**.

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont moins présentes dans le 11e

L'arrondissement compte **5 700 familles monoparentales**. Elles se concentrent majoritairement dans le quartier Léon Blum - Folie Plegnault, aux abords du 20e dans le quartier Belleville - Saint-Maur, ainsi que dans certains îlots du quartier Bastille - Popincourt.

Par ailleurs, le 11e est composé de **1 900 familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans**, dites familles nombreuses. Elles représentent **5,6 % des familles de l'arrondissement** – une proportion plus faible que celle de la capitale, à 8 %. À une échelle plus fine, on constate que leur répartition géographique recouvre pour partie celle des familles monoparentales : les familles nombreuses sont en effet davantage représentées dans le quartier Belleville - Saint-Maur (7,2 %) et dans les mêmes îlots du quartier Bastille - Popincourt.

On dénombre enfin **400 familles monoparentales nombreuses** dans le 11e. **Elles représentent 8,8 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement – une proportion moins élevée que celle de Paris (10,6 %).

[3] Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Cartes 3 et 4 · Part de familles monoparentales (a.) et nombreuses (b.) parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

b. Familles monoparentales

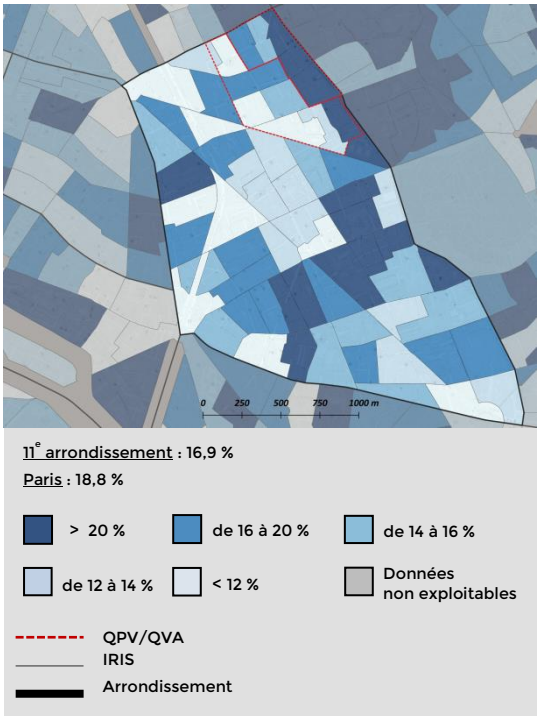

a. Familles nombreuses

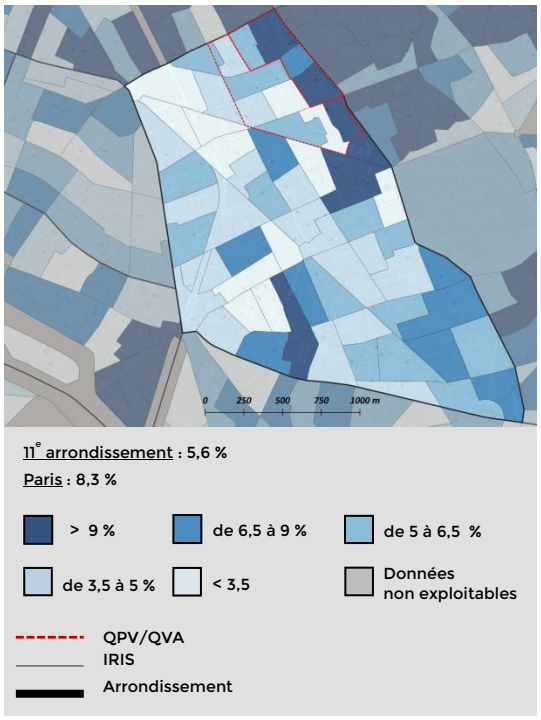

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La proportion d'enfants est logiquement moins importante qu'à Paris, tout comme celle des jeunes majeur·e·s de moins de 25 ans

Le 11e compte plus de 20 800 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 14 %, contre 16 % à Paris. Parmi ces mineur·e·s, on note une légère surreprésentation des enfants de 0 à 5 ans, qui constituent 37 % de cette sous-population dans l'arrondissement, contre 34 % dans la capitale.

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges, entre 2012 et 2017

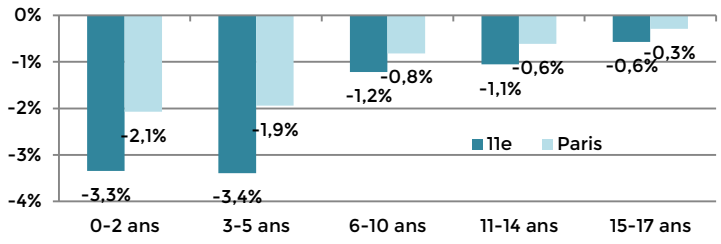

Source : Insee RP 2012 et 2017

Entre 2012 et 2017, **le nombre de mineur·e·s a diminué de 2 100 personnes dans le 11e**, ce qui correspond à un baisse moyenne de -1,9 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris – qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs toutefois moins rapide, à - 1,1 %/an. Si toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, elle touche plus nettement les enfants de 5 ans et moins (- 3,4 %/an en moyenne dans le 11e), en lien avec **la diminution des naissances enregistrée au cours des années précédentes**.

Les 17 200 jeunes de 15-24 ans du 11e représentent 11,7 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est plus faible que celle des Parisien·ne·s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant·e·s de la capitale.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est répartie de façon éparse : elle est (relativement) surreprésentée aux alentours de Bastille, entre les métros Faidherbe - Chaligny et Nation et plus globalement dans les quartiers **Belleville - Saint-Maur** (12,6 % de la population totale du quartier) et **Léon Blum - Folie Plegnault** (12,7 %). À l'inverse, ce groupe d'âges constitue à peine 10 % de la population totale du quartier République - Saint-Ambroise.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017

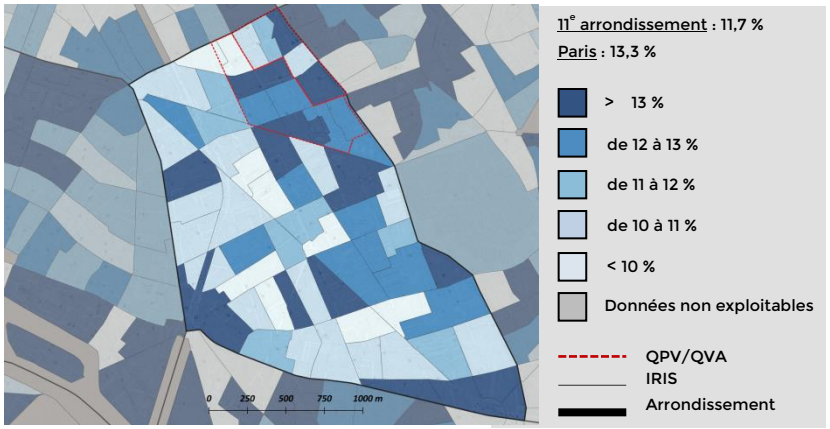

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes seules sont surreprésentées sur presque l'ensemble du territoire

Répartition des personnes vivant seules par classes d'âges en 2017

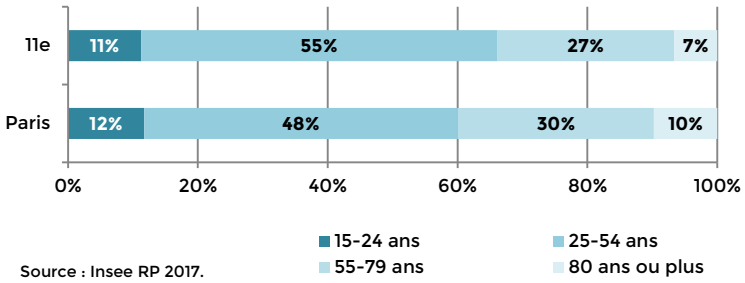

Source : Insee RP 2017.

Parmi les **46 700 personnes vivant seules en 2017 dans le 11e, 55 % ont entre 25 et 54 ans** – une proportion beaucoup plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, à 48 %. À l'inverse, les autres groupes d'âges sont moins représentés parmi les personnes seules : les 15-24 ans comptent pour 11 % d'entre elles (- 1 point de pourcentage par rapport à Paris), les 55-79 ans pour 27 % (- 3 points de pourcentage) et les 80 ans ou plus pour 7 % (- 3 points de pourcentage). Ces différences reflètent la surreprésentation des habitant·e·s de 25 à 39 ans et à la sous-représentation des autres tranches d'âge parmi la population totale de l'arrondissement. **Le nombre de ménages d'une seule personne a diminué en moyenne de - 0,6 %/an entre 2012 et 2017**, soit 1 550 personnes seules en moins.

À une échelle plus fine, on constate que **les personnes seules sont surreprésentées sur presque l'ensemble du territoire du 11e**. Leur part est particulièrement importante dans **les quartiers Belleville - Saint-Maur** et **Léon Blum - Folie Plegnault**, dans la moitié nord-est de l'arrondissement, où elles constituent respectivement 58 % et 57 % des ménages (contre 56 % au total au sein de l'arrondissement). À l'inverse, elles sont un peu moins présentes dans le quartier Nation - Alexandre Dumas à la pointe sud-est, où elles comptent pour 53 % des ménages.

Les foyers du 11e bénéficient des aides de la Caf dans des proportions globalement similaires à la moyenne parisienne

Au total dans l'arrondissement, près de **43 000 ménages ont recours à une prestation de la Caf** au 31 décembre 2016. Dans l'ensemble, les foyers du 11e ont recours aux prestations de la Caf dans **des proportions à peu près similaires à la moyenne parisienne**.

Les familles nombreuses (77 % d'allocataires, + 3 points de pourcentage par rapport à Paris), les couples avec enfant(s) (61 %, + 1 point de pourcentage) et les familles monoparentales (54 %, + 2 points de pourcentage) en bénéficient légèrement davantage. À l'inverse, les personnes seules (37 %, - 2 points de pourcentage) y ont un peu moins recours. Les couples sans enfant (8 %) sont quant à eux aussi nombreux dans l'arrondissement qu'à Paris à percevoir au moins une allocation Caf.

Logements

Structure du parc de logements

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012

Evolution annuelle moyenne des différents types de logements entre 2012 et 2017

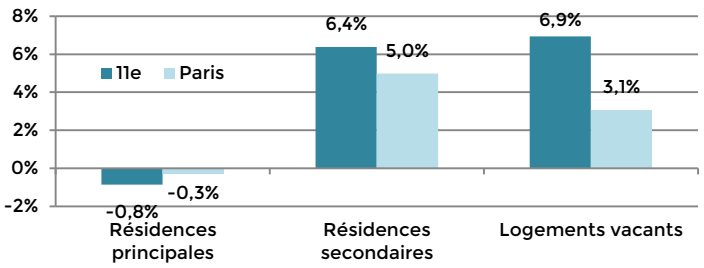

Source : Insee RP 2012 et 2017.

En 2017, **le 11e compte 100 600 logements**, un chiffre en **hausse de + 0,2 %/an en moyenne depuis 2012** (+ 1 060 logements au total). Cette augmentation est moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, **83 % sont des résidences principales, 7 % sont des résidences secondaires et 10 % sont des logements vacants**.

En dépit de l'accroissement du parc de logements, **le nombre de résidences principales a diminué de - 0,8 %/an** en moyenne dans l'arrondissement sous l'effet de **l'augmentation du nombre de résidences secondaires (+ 6,4 %/an) et de logements vacants (+ 6,9 %/an)**. Ces évolutions suivent la tendance parisienne avec une intensité toutefois plus marquée – en particulier s'agissant des logements vacants (+ 3,1 % seulement à Paris sur la même période).

Le taux de vacance, globalement élevé dans tous les quartiers, est particulièrement important dans celui de Bastille – Popincourt

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 11e, à 10 %, est donc relativement élevé. **Il dépasse le taux parisien (+ 1,8 point de pourcentage)**.

Le phénomène varie sensiblement d'un îlot à l'autre, mais le taux de vacance est globalement élevé dans tous les quartiers du 11e : il s'élève à **9,1 % dans celui de Nation – Alexandre Dumas** contre **11,9 % dans le quartier Bastille – Popincourt**.

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

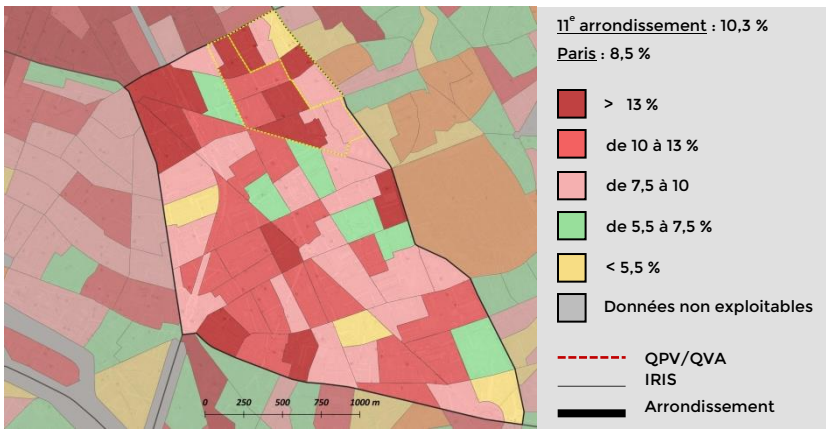

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement plus importante de ses habitant·e·s

Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement en 2017

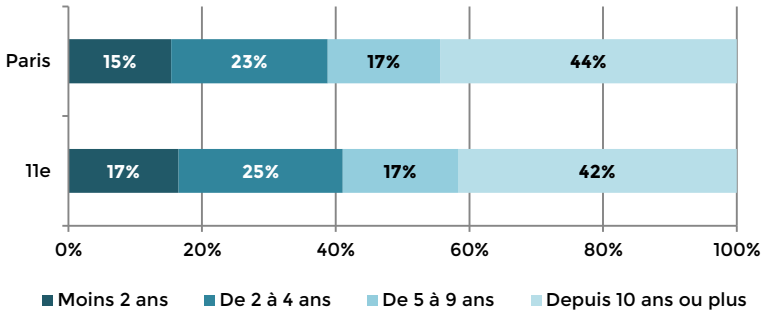

Source : Insee RP 2017.

En 2017, plus de **13 800 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 11e, soit 17 % des ménages** – **une part plus importante** que celles observées à Paris (15 %). Ce chiffre est en partie le reflet de la forte proportion de personnes seules dans l'arrondissement[4], qui se caractérisent par une plus grande mobilité résidentielle. Les ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans représentent quant à eux 42 % des ménages du 11e – une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (44 %).

Les résidences principales sont constituées pour moitié de surfaces d'habitation de moins de 40 m²

En 2017, parmi les 83 600 résidences principales du 11e, **15 % seulement sont des logements de 4 pièces ou plus**, contre 22 % à Paris. À l'inverse, **les résidences principales comptant 2 pièces ou moins sont surreprésentées**, qu'il s'agisse des T2 (+ 4 points de pourcentage par rapport à la moyenne de la capitale) ou des studios (+ 3 points).

Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017

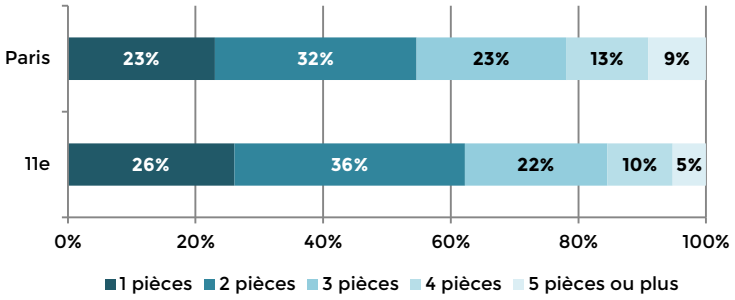

Source : Insee RP 2012 et 2017.

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de moins de 40 m² (en majorité des studios, T2 et d'éventuels T3) sont proportionnellement plus nombreux dans le 11e, où **ils constituent 48 % des résidences principales**, contre 39 % à Paris. À l'inverse, ceux de plus de 60 m² (comptant *a priori* plus de pièces) ne représentent que 28 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 36 % des résidences principales parisiennes.

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,35, légèrement en-dessous de la moyenne parisienne

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, **il est légèrement plus faible dans le 11e, à 1,35**. Ce chiffre est équivalent au nombre moyen de pièces par personne enregistré dans le 12e voisin. À une échelle plus fine, les quartiers République – Saint Ambroise (1,42) et Nation – Alexandre Dumas (1,36), situés à deux extrémités de l'arrondissement, **se distinguent par un nombre de pièces par personne plus important** que la moyenne du 11e. À l'inverse, les quartiers Belleville – Saint-Maur (1,26) – où se situent les deux quartiers prioritaires de l'arrondissement – et Bastille – Popincourt (1,33) **sont ceux où ce chiffre est le plus bas.**

[4] Comme indiqué dans la première partie de ce portrait, les personnes seules représentent 56 % des ménages dans le 11e en 2017, contre 51 % dans la capitale.

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017

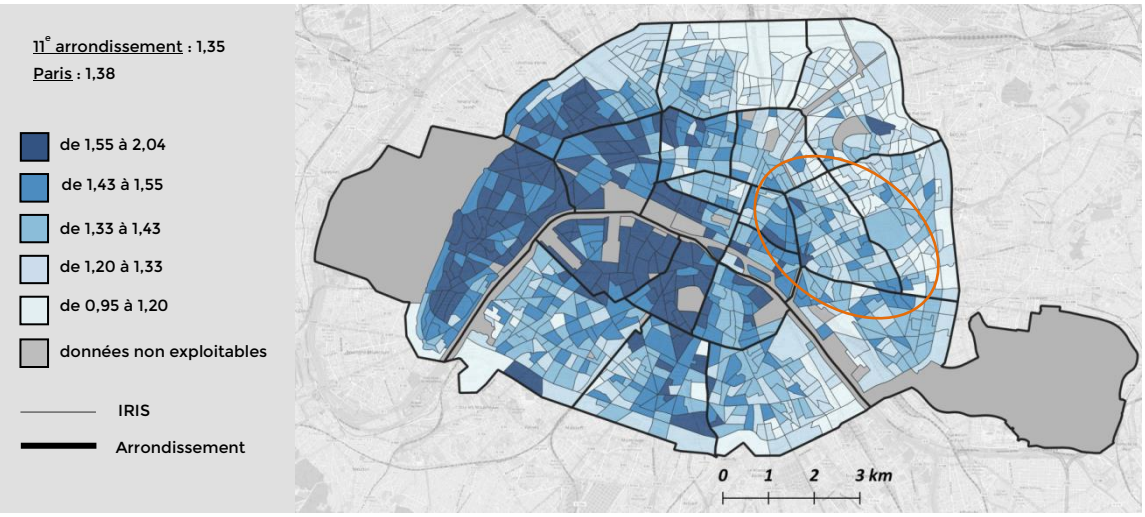

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation des résidences principales est globalement faible

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne), il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **11,1 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 11e**, soit près de 17 000 logements. Cette proportion est plus faible que les moyennes parisienne (12,4 %) et même francilienne (11,3 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017

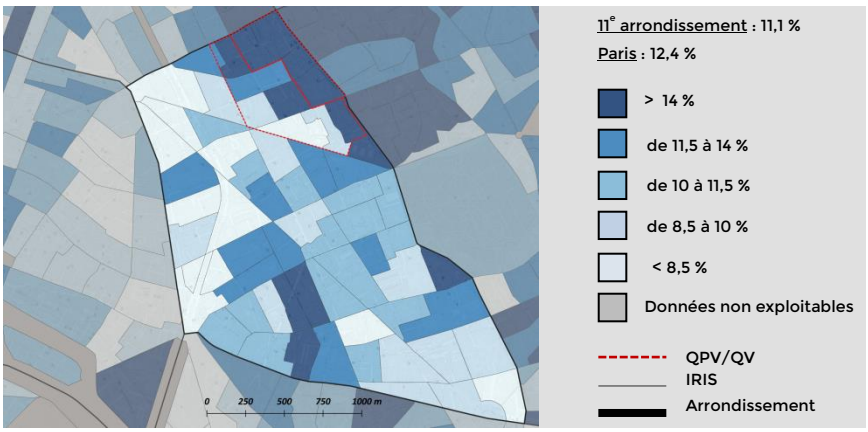

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne essentiellement **les quartiers Belleville – Saint-Maur (13,7 %), Bastille – Popincourt (12 %)** et **Léon Blum – Folie Plegnault (11 %)** ; à l'inverse, les taux de surroccupation sont relativement faibles dans ceux de République – Saint-Ambroise (9,5 %) et Nation – Alexandre Dumas (9,4 %)

La proportion de résidences inconfortables est la même dans le 11e et à Paris

Le parc de logements du 11e est un peu plus récent que celui de la capitale : près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1946 (- 2 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis qu'un tiers ont été édifiées après 1971 (+ 3 points de pourcentage).

Par ailleurs en 2017, **6 200 résidences principales du 11e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 7,4 % d'entre elles** – une proportion équivalente à la moyenne parisienne. À noter que leur nombre a baissé de plus de 12 % par rapport à 2012 (- 850 logements sur cinq ans). Cette diminution peut s'expliquer par la rénovation récente de nombreuses résidences *via* le plan d'éradication de l'habitat insalubre, lancé par la Ville de Paris en 2001 et qui touche particulièrement le 11e.

Le quartier **Belleville – Saint-Maur (9,1 %) est celui qui enregistre la prévalence la plus élevée** de résidences inconfortables du 11e devant Léon Blum - Folie Plegnault (8,2 %) et Bastille – Popincourt (7,4 %). À l'inverse, la proportion de ces logements parmi résidences principales est plus faible dans le quartier République - Saint-Ambroise (6,8 %) et surtout Nation - Alexandre Dumas (5,5 %).

Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

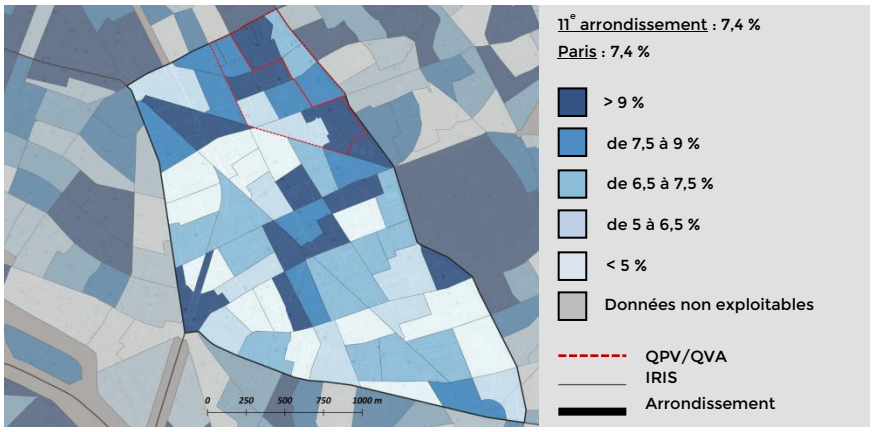

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement accueille plus de propriétaires et de locataires du parc privé

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2017

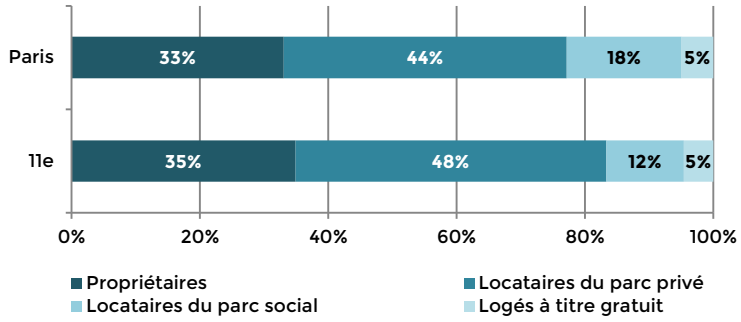

Source : Insee RP 2017.

En 2017, **35 % des 93 700 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (33 %) mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 4 points de pourcentages par rapport à Paris) et **12 % le sont par des locataires du parc social (- 6 points de pourcentage)**. Enfin, une part très minoritaire des résidences principales sont occupées gratuitement. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de - 0,2 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 270 résidences sur cinq ans), un rythme lent et **moins soutenu que la diminution enregistrée pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement** (- 0,8 %/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier République – Saint-Ambroise (- 1,1 %/an) – **en particulier de part et d'autre du boulevard Voltaire** – et dans certains îlots situés **aux portes du 20e arrondissement** dans les quartiers Belleville – Saint-Maur et Léon Blum – Folie Plegnault.

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017

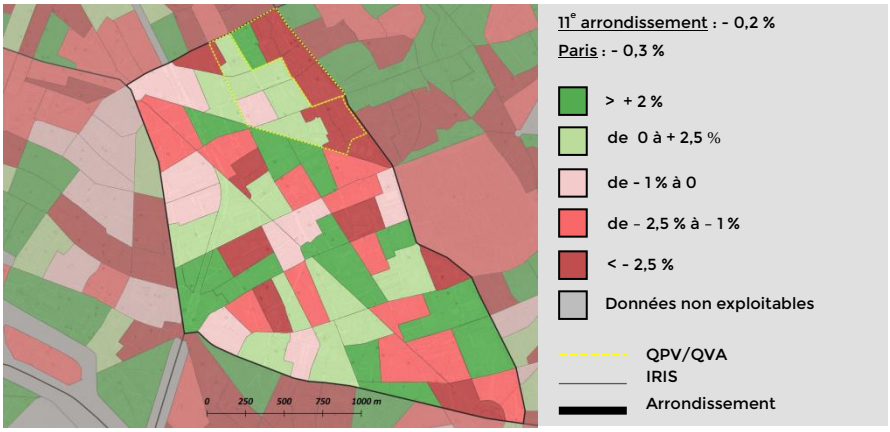

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parc de logements sociaux

Les logements sociaux, peu nombreux, se concentrent essentiellement à la frontière du 20e arrondissement et dans le quartier Bastille – Popincourt

En 2017, l'arrondissement compte 10 100 logements sociaux selon le recensement de population de l'Insee (11 850 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi 12 % des résidences principales du 11e, une proportion sensiblement inférieure à la moyenne parisienne (18 %).

Les logements sociaux sont principalement localisés **dans la moitié est de l'arrondissement, à la frontière du 20e** : 18 % des résidences principales du quartier Léon Blum – Folie Plegnault sont par exemple des logements sociaux et cette proportion grimpe même à plus de 60 % dans certains îlots **aux abords du Cimetière du Père Lachaise** ; elle s'élève à 14 % à **Belleville – Saint-Maur**, où se situent les quartiers de la politique de la ville. Une forte proportion de logements sociaux est aussi recensée **le long de l'Avenue Ledru-Rollin**, dans le quartier Bastille – Popincourt.

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

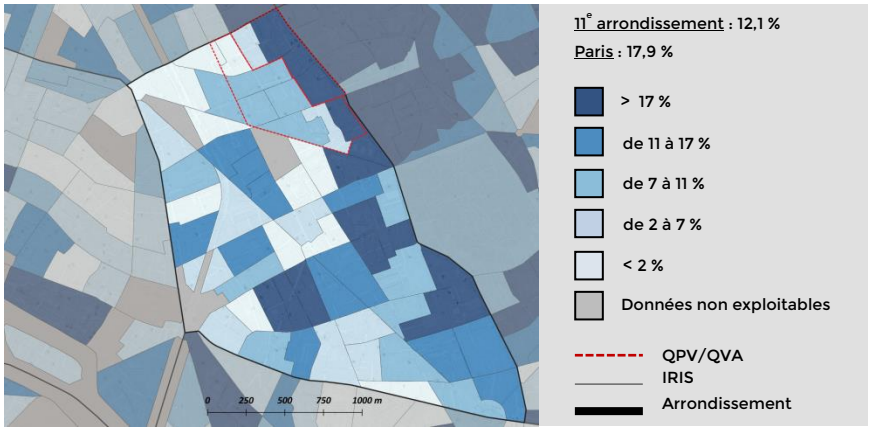

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc social, à 80 % en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec des financements PLAI et PLUS – qui s'adressent aux ménages les plus modestes – sont de loin majoritaires dans le 11e : ils en constituent 80 %. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 75 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (10 %) et PLI (5 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux. **Le parc social de l'arrondissement est donc fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.**

Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 11e est de 7,98 € mensuels en 2020**, en deçà de quelques centimes du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1,3 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière particulièrement forte sur ce type de logements dans le 11e.

Aides au logement et prévention des expulsions

Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Au 31 décembre 2016, **25 100 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement** (*voir encadré 1*) dans le 11e, soit 17 % des habitant·e·s de l'arrondissement – une proportion légèrement inférieure que celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %. Au total, 17 500 foyers en bénéficient.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée** puisque 68 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; **un quart ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL)** et **7 % à l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides diffère un peu de celle observée dans la capitale, puisque l'ALS ressort comme l'aide majoritaire dans le 11e encore davantage qu'à Paris (57 %).

Le 11e enregistre **une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement** depuis 2017, de l'ordre de - 3,4 %/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 2 500 ménages sur trois ans). Cette baisse est plus accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 4,6 %/an et - 9,7 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a quant à lui légèrement progressé (+ 0,9 %/an) à un rythme toutefois plus faible que la moyenne de la capitale (+ 1,3 %/an).

Répartition par types d'aides du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement au 31 décembre 2016

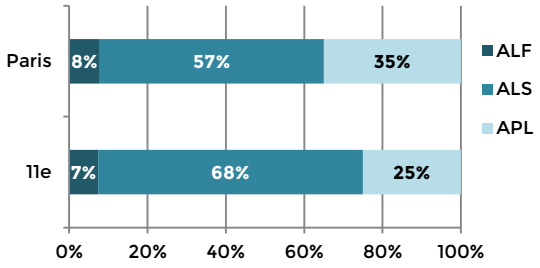

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement, par type d'aide entre 2016 et 2019

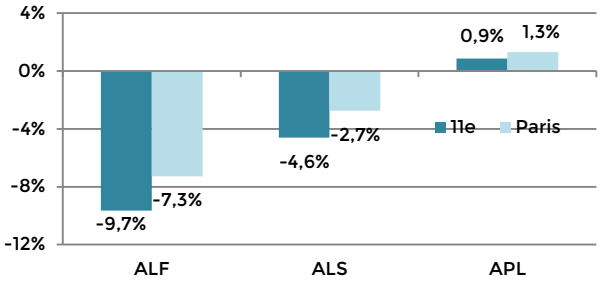

Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 223 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 109 pour le maintien dans le logement (49 %) et 114 pour l'accès au logement (51 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %) – des répartitions assez différentes de celles du 11e.

Au regard de leur poids parmi l'ensemble des ménages de l'arrondissement[5], **les familles monoparentales (33 %) et les couples avec enfant(s) (19 %) sont surreprésentées** parmi les bénéficiaires des aides FSL Habitat, à l'inverse des couples sans enfant (4 %). En termes d'âge, en s'attachant à celui de la personne de référence du ménage, on constate que **les individus de 35-49 ans** et **les plus de 60 ans sont les plus nombreux** (31 %) dans le 11e, devant les 50-59 ans (26 %). Les plus de 60 ans ne sont proportionnellement pas autant à en bénéficier à Paris : cette population est surreprésentée dans l'arrondissement.

Les plus jeunes bénéficiaires ont davantage recours au FSL Habitat pour accéder à un logement, qu'il s'agisse des 25-34 ans (69 % des aides FSL Habitat dédiées à l'accès) ou des 35-49 ans (54 %). C'est également le cas des plus de 60 ans (57 %). À l'inverse, **les personnes de 50-59 ans bénéficient plus du FSL Habitat pour se maintenir dans leur logement** (68 % des aides dédiées au maintien).

[5] Pour rappel, les familles (couple avec et sans enfant(s) et familles monoparentales) ne représentent que 40 % des ménages de l'arrondissement en 2017.

Répartition par groupes d'âges et par types de ménages des bénéficiaires des aides FSL Habitat en 2019

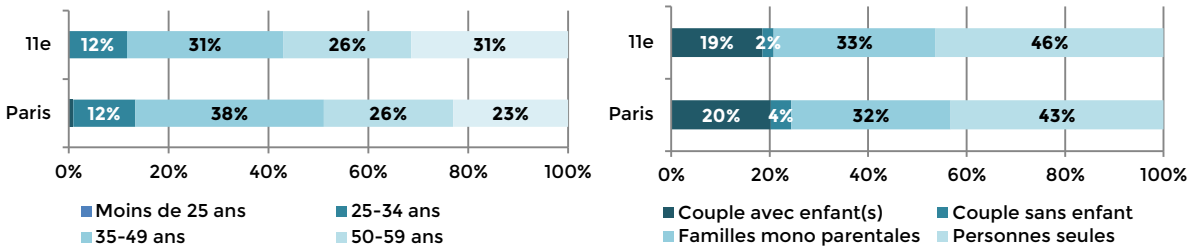

Source : DSOL, 2019.

Les ménages du 11e ont recours aux aides facultatives de la Ville de Paris comme la moyenne de la capitale

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré* 3) attribuée aux Parisien·ne·s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement, Paris Logement familles et Paris Logement familles monoparentales**, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **2 438 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus. Comme à Paris, ce nombre est quasi stable depuis 2014.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant·e·s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs de ces aides et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Quasi un cinquième des familles monoparentales du 11e, soit 802 familles, en bénéficient en 2019 – **une proportion légèrement inférieure à celle observée à Paris.** Parmi elles, les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont celles qui y ont le plus recours, à 51 %. La même année, **les couples avec enfants sont 6 % à en bénéficier**, soit 639 familles, contre 8 % dans la capitale. Cette proportion grimpe à 29 % pour les couples de 3 enfants ou plus. Enfin, **9,4 ‰ des personnes seules du 11e ont recours à Paris Logement**, soit 439 personnes au total – une proportion qui dépasse légèrement la moyenne parisienne, à 8,4 ‰.

Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

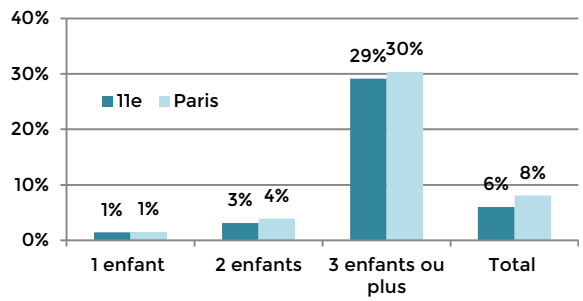

Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

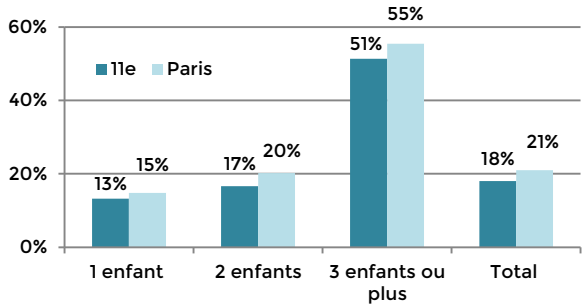

Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (‰)

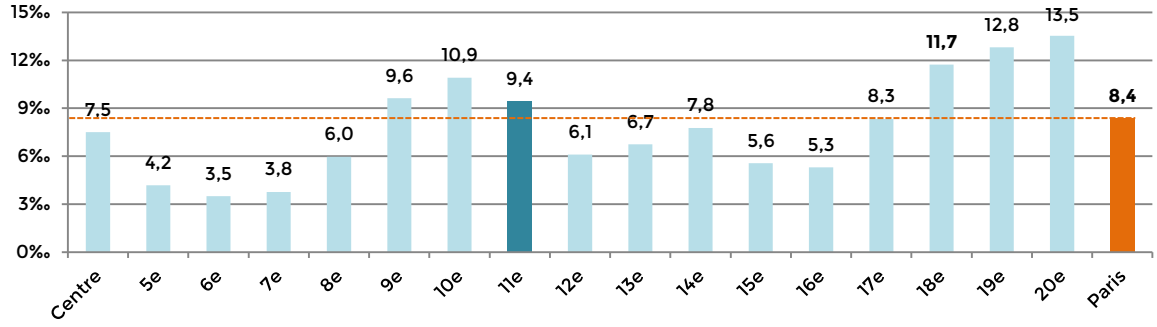

Source : Direction des Solidarités de la Ville de Paris, 2019.

Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

La part de cadres est plus importante qu'à Paris et progresse ces cinq dernières années

L'arrondissement se distingue de la capitale par **une part un peu plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures** (48 % de la population active du 11e, + 2 points de pourcentage par rapport à Paris) **et de professions intermédiaires** (26 %, + 2 points de pourcentage). À l'inverse, la part d'employé·e·s (16 %, - 3 points de pourcentage), d'ouvrier·e·s (6 %, - 1 point de pourcentage) et d'artisan·e·s et chef·fe·s d'entreprise (5 %, - 1 point de pourcentage) y est plus faible. La **mixité sociale** est donc globalement un peu moins importante dans l'arrondissement qu'au sein de la capitale.

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus, par catégories socio-professionnelles, en 2017

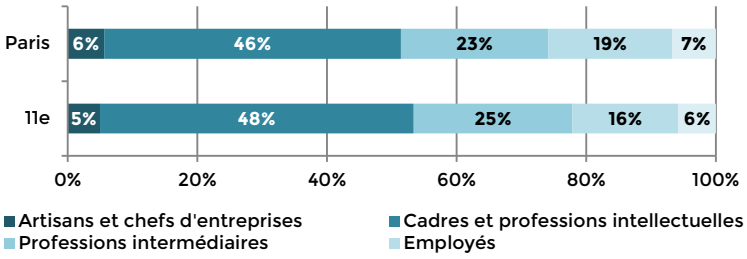

Données : Insee, RP 2017.

À noter que la mixité sociale s'est amenuisée plus nettement dans le 11e qu'à Paris depuis 2012 : la proportion de cadres, déjà supérieure dans l'arrondissement, a **progressé plus fortement dans le 11e** (+ 3 points de pourcentage) qu'au sein de la capitale (+ 2 points) lors des cinq dernières années du recensement – au détriment de la proportion des employé·e·s (- 2 points de pourcentage) et des ouvriers (- 1 point de pourcentage).

Au total, **le 11e compte ainsi 2,2 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e, contre 1,8 à Paris**. Certains quartiers se distinguent toutefois par une mixité plus importante : c'est le cas de **Belleville – Saint-Maur et Léon Blum – Folie Plegnault**, où les rapports entre cadre et employé·e ou ouvrier·e s'élèvent respectivement à 1,59 et 1,77. Ces chiffres sont à mettre en lien avec **la plus forte proportion de logements sociaux** dans ces deux quartiers. Dans certains IRIS situé dans les quartiers de la politique de la ville, ce rapport tombe même à 0,4. *A contrario*, la mixité est moindre dans les quartiers Nation – Alexandre Dumas et République – Saint-Ambroise, où les rapports entre cadre et employé·e ou ouvrier·e grimpent respectivement à 2,88 et 2,76.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017

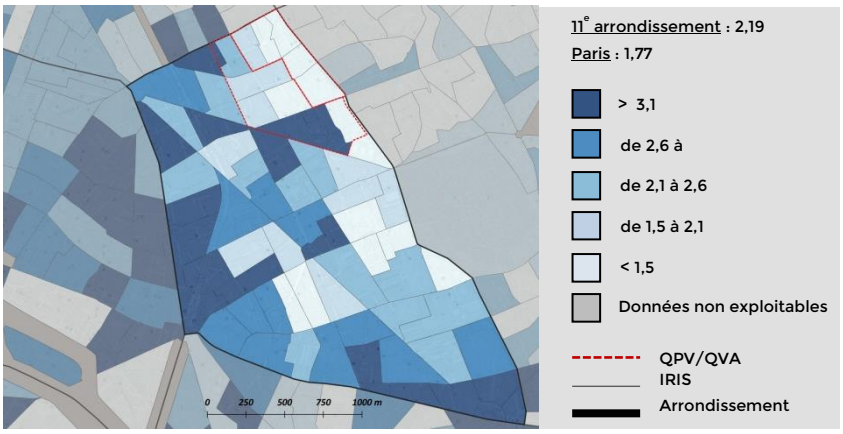

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages du 11e a rattrapé celui de la capitale mais il existe des disparités à l'échelle infra-territoriale

Revenu annuel médian par UC en 2012 et 2017

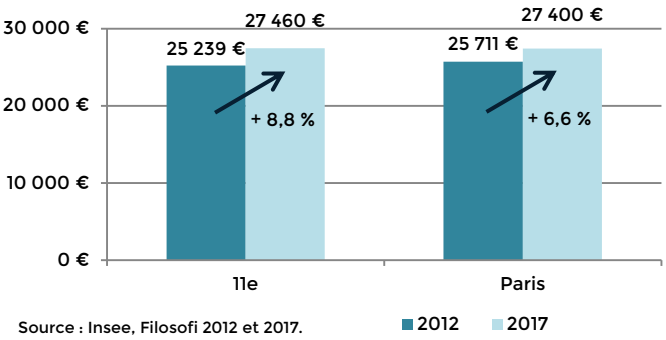

Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

Le 11e affiche **une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)[6] de 27 460 € annuels en 2017, très légèrement au-dessus du niveau de vie médian parisien**, à 27 400 €. À noter que ce n'était pas le cas en 2012 : l'évolution sur les cinq dernières années a été plus favorable dans l'arrondissement (+ 8,8 % entre 2012 et 2017) qu'au sein de la capitale (+ 6,6 %). À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels.

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle de de petites disparités au sein du 11e : **le nord-est de l'arrondissement concentre ainsi les populations aux revenus les plus faibles**, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville où le niveau de vie médian est inférieur à 20 000 € annuels, en lien avec la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. La médiane du revenu disponible par UC est aussi faible dans certains IRIS du quartier Léon Blum – Folie Plegnault, en particulier ceux où sont implantés le plus de logements sociaux. *A contrario*, certains IRIS de **République – Saint-Ambroise, Nation – Alexandre Dumas et Bastille - Popincourt** présentent des niveaux de vie médians supérieurs à 30 000 € annuels.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017

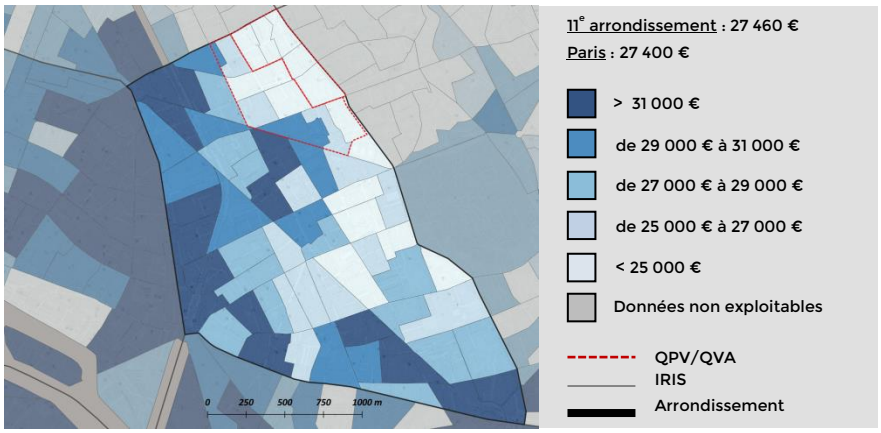

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 5,4 en 2017. Il est en légère baisse (- 0,5 points) par rapport à 2012 et se situe sous le rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

La pauvreté n'est pas plus élevée qu'à Paris mais touche certains quartiers, notamment ceux de la politique de la ville

L'arrondissement affiche un taux de pauvreté[7] égal à celui de la capitale et de la France métropolitaine, à 15 %. La part de ménages pauvres a connu une baisse légèrement plus forte dans le 11e qu'à Paris sur les cinq dernières années (respectivement de - 2 points et - 1 point par rapport à 2012).

[6] Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
[7] Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Quel que soit le type de ménage, la précarité financière est globalement similaire dans le 11e et à l'échelle parisienne : **les familles monoparentales sont les plus touchées avec un taux de pauvreté à 22 %** (- 1 point de pourcentage par rapport à Paris) ; devant les personnes seules, qui sont 15 % à vivre sous le seuil de pauvreté (comme à Paris) ; les couples avec enfant(s), qui sont 14 % (+ 1 point de pourcentage) ; et les couples sans enfant, qui sont 7 % (comme à Paris).

Taux de pauvreté par type de ménage en 2017

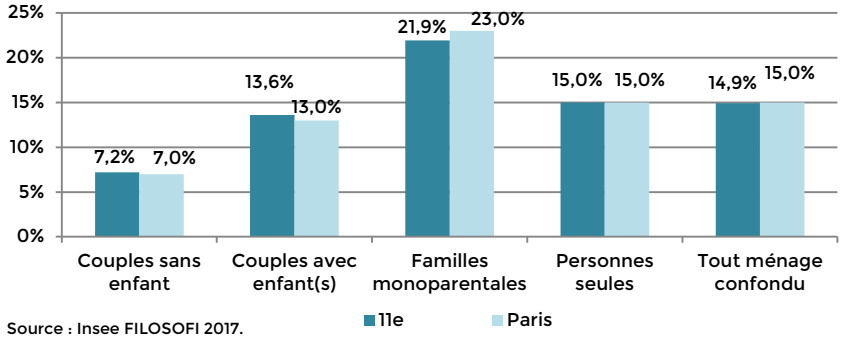

Source : Insee FILOSOFI 2017.

Les territoires qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés se situent dans **les quartiers de la politique de la ville au nord-ouest de l'arrondissement (où elle y dépasse 30 % dans certains îlots)**, aux abords du Cimetière du Père Lachaise, ainsi que dans les IRIS situées entre les métros Voltaire et Charonne. Le reste de l'arrondissement est globalement moins touché par le phénomène.

En 2017, **« l'intensité de la pauvreté »[8] dans l'arrondissement se situe quasi au même niveau qu'à l'échelle de la capitale, à 26 %** (+ 1 point de pourcentage). Cela signifie que les ménages pauvres du 11e affichent un niveau de vie médian proche de celui des ménages pauvres Parisien·ne·s (aux alentours de 9 500 € annuels).

Carte 14 · Taux de pauvreté des ménages par IRIS en 2017

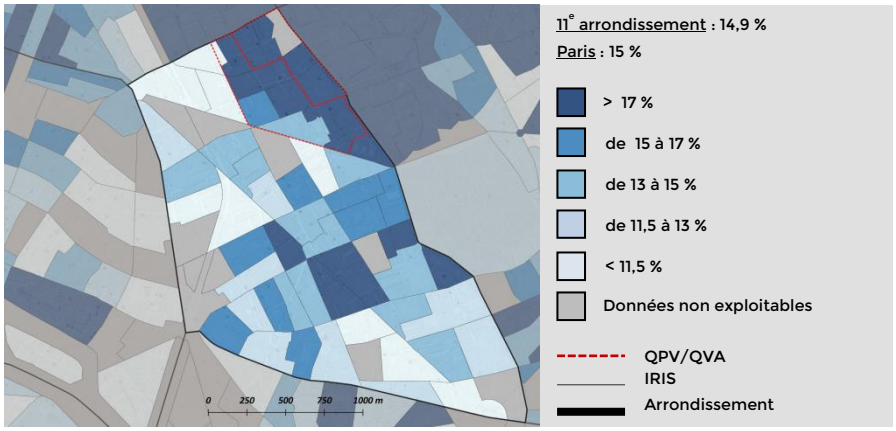

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est globalement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017

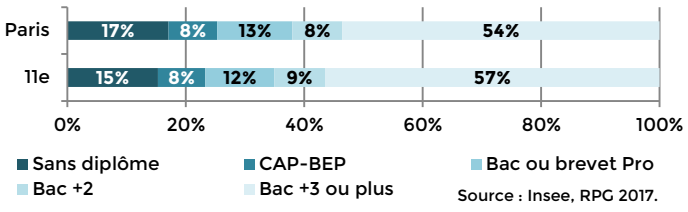

Source : Insee, RPG 2017.

Les habitant·e·s de l'arrondissement sont en moyenne davantage diplômé·e·s que le reste des Parisien·ne·s : en effet, **deux-tiers de la population qui est sortie du système scolaire a un niveau supérieur au bac dans le 11e** (+ 4 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que 15 % des habitant·e·s seulement n'ont aucun diplôme (- 2 points de pourcentage).

[8] L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

La répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, recouvre pour partie celle des niveaux de vie : dans les quartiers Belleville – Saint-Maur et Léon Blum – Folie Plegnault, **situés au nord et à l'est de l'arrondissement**, la part des non-diplômé·e·s parmi les habitant·e·s sortis du système scolaire s'élève ainsi respectivement à 19,5 % et 17,1 % ; à l'inverse, les quartiers de Nation – Alexandre Dumas et République – Saint-Ambroise enregistrent des taux inférieurs à 12 %.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017

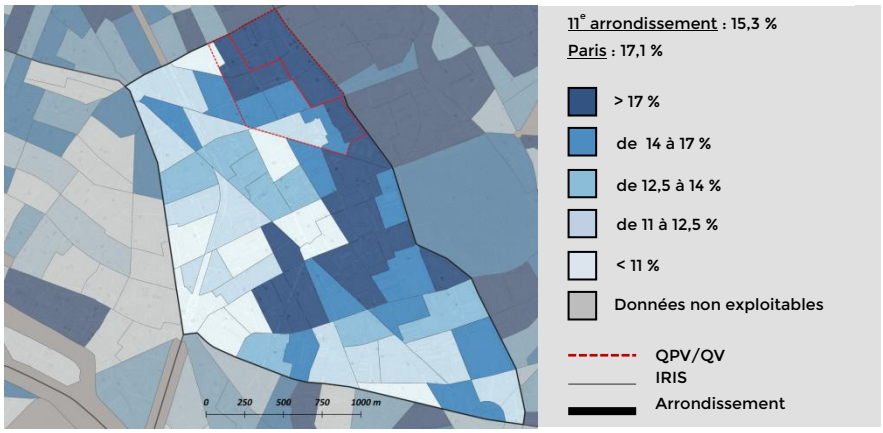

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 11e s'élève à 82 %, soit 4 points de pourcentage de plus qu'à Paris.

Les salarié·e·s constituent 83 % des actif·ve·s en emploi. **Parmi ces salarié·e·s, 17 % sont en emploi précaire**[9] – un taux légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié·e·s en contrat précaire : c'est notamment le cas dans les quartiers de la politique de la ville, où près de **1 individu salarié sur 4 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée** dans certains IRIS. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé·e·s précaires, dans le quartier Léon Blum – Folie Plegnault (18 %) mais aussi celui de Bastille – Popincourt (17,9 %).

Carte 16 · Part de salarié·e·s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017

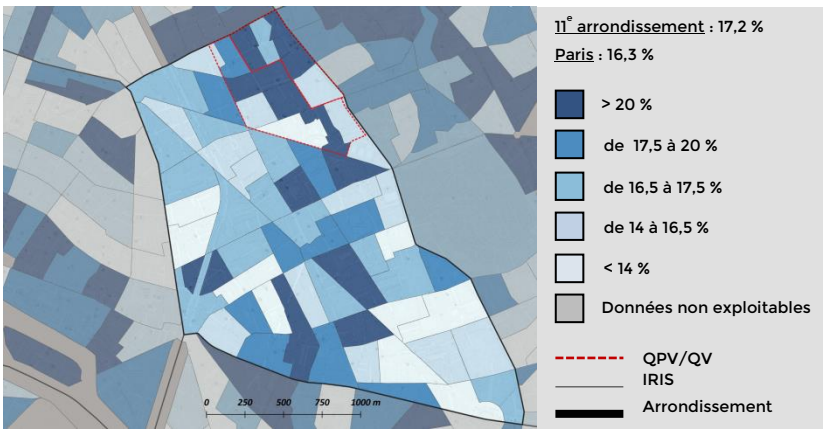

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif·ve·s en emploi, **16 % occupent un emploi à temps partiel, un taux égal à la moyenne parisienne**. L'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années, de façon un peu plus marquée dans le 11e (- 0,9 points de pourcentage) qu'au sein de la capitale (- 0,7 points de pourcentage).

[9] L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville

En 2017 dans le 11e, près de **11,5 % des actif·ve·s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion très légèrement inférieure à la moyenne parisienne (11,9 %) et quasi identique chez les femmes et les hommes.

Encadré 4 • La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Des disparités territoriales s'observent : **le taux de chômage varie par exemple de quasi 10 % dans le quartier Nation – Alexandre Dumas, à 13,7 % dans celui de Belleville – Saint-Maur**. Plus globalement, les territoires les plus concernés par un taux de chômage élevé recoupent le périmètre d'implantation des logements sociaux et celui des quartiers de la politique de la ville.

Carte 17 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017

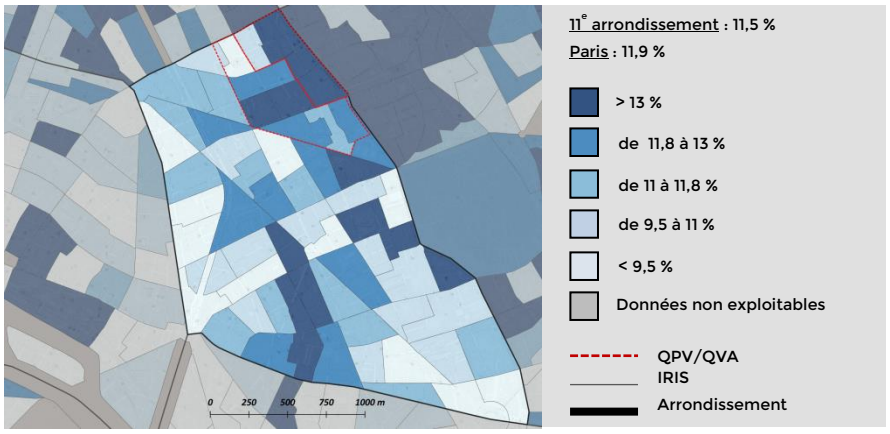

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes en demande d'emploi ont un niveau de diplôme plus élevé dans le 11e mais sont au chômage depuis plus longtemps qu'à Paris

Le nombre de demandeur·euse·s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit·e·s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien·ne·s.

Au 31 décembre 2019, on décompte près de **16 257 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 58 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est plus importante à l'échelle de la capitale, à 64 %. Cette population est en moyenne **plus diplômée dans le 11e** : 67 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne. Certains quartiers en particulier se distinguent par **une**

surreprésentation d'individus diplômés du supérieur, notamment à République – Saint Ambroise (74 %) et dans une moindre mesure celui de Bastille - Popincourt (69 %). Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de l'arrondissement et de ses quartiers.

En lien avec la forte proportion des 25-50 ans dans l'arrondissement, cette tranche d'âge est surreprésentée parmi les demandeur·euse·s d'emploi en comparaison avec la moyenne parisienne (à 66 %, + 4 points de pourcentage par rapport à Paris).

Répartition des DEFM A, B et C selon l'ancienneté du chômage en 2016 et 2019

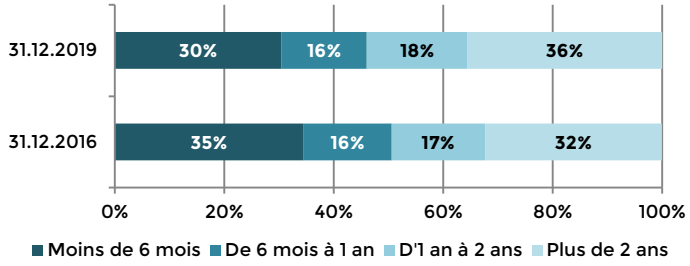

Source: Pôle emploi .

En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 11e se distingue du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve **une forte proportion d'inscrit·e·s depuis 2 ans ou plus** (36 %, contre 32 % pour les DEFM Parisien·ne·s) et **moins d'inscrit·e·s depuis moins de 6 mois** (30 %, contre 33 %). À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est marqué par **une diminution de la part de DEFM entré·e·s récemment dans le dispositif** (- 5 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur·euse·s dit·e·s « de très longue durée » (+ 4 points de pourcentage).

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est équivalente à celle de l'ensemble de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016

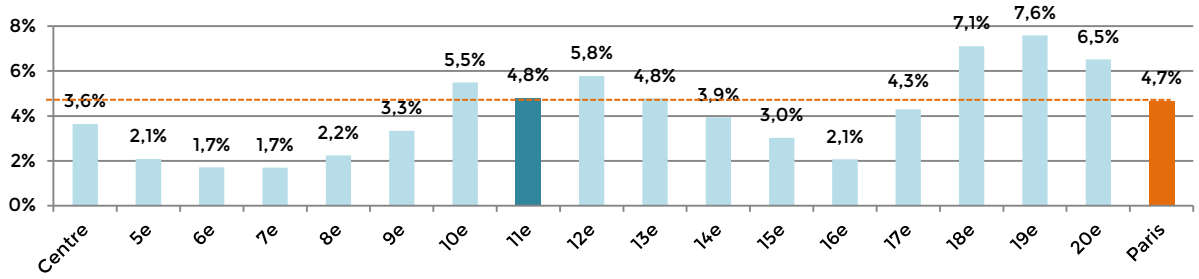

Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 4,8 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA, une proportion quasi équivalente à Paris (+ 0,1 points de pourcentage).

Entre 2016 et 2019, **le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 8 % au sein de l'arrondissement**, suivant la tendance de la capitale (- 3 %) à un rythme plus soutenu. Ainsi, le 11e est composé d'un peu moins de **4 500 foyers bénéficiaires du RSA** au 31 décembre 2019, qui abritent au total **près de 6 400 personnes**.

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut d'occupation au 31 décembre 2019

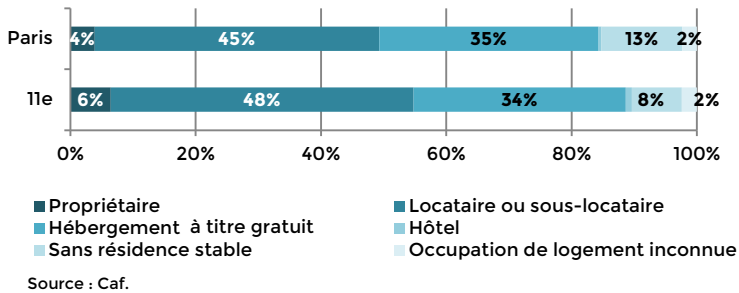

Source : Caf.

Le profil des bénéficiaires du RSA dans le 11e est assez proche de celui des Parisien·ne·s en termes d'âge : **les 45-64 ans représentent 42 % des allocataires** (une part importante au regard de leur poids dans la population totale de plus de 25 ans, bien plus faible, à 30 %), tandis que les 65 ans ou plus n'en constituent que 6 %. Comme dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 11e sont **majoritairement des hommes** (à 56 %, + 1 point de pourcentage par rapport à Paris).

En revanche, le profil des bénéficiaires du 11e se distingue par une **plus forte proportion d'allocataires propriétaires, à 6 %** (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris) et **locataires, à 48 %** (+ 3 points de pourcentage). À l'inverse, la part de personnes hébergées chez un tiers, à 34 % (- 1 point de pourcentage), et surtout **celle des personnes sans résidence stable, à 8 %** (- 5 points de pourcentage), sont plus faibles qu'à Paris.

Les aides extralégales et facultatives destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges :** elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 11e, 1 589 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de **la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la règlementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale** (*voir encadré 3*). En 2019, **2 323 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 11e.

Dans le 11e comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE-ASE du CASVP en 2019

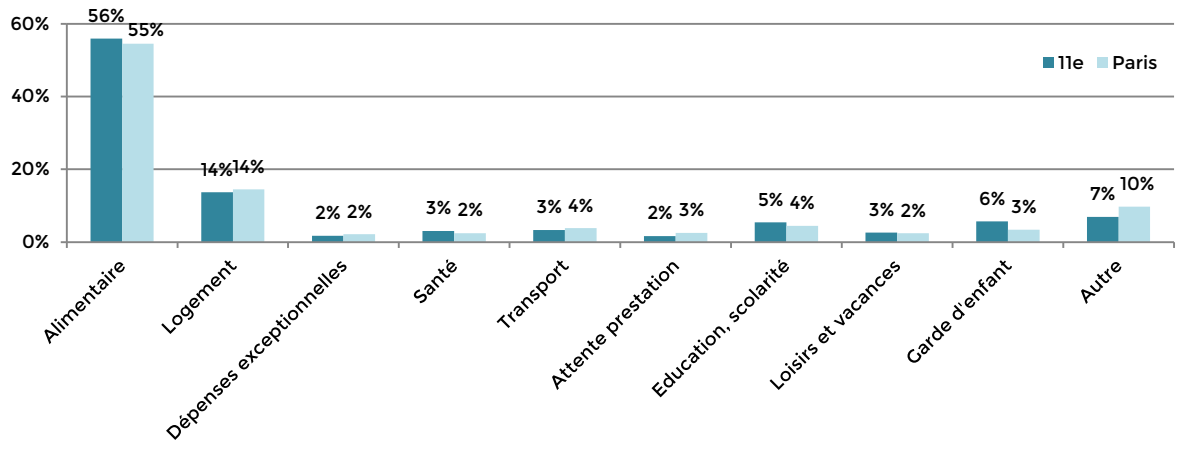

Source : DSOL.

La dépendance aux prestations sociales est très légèrement plus marquée dans le 11e

Comparés à leurs équivalents parisiens, les ménages du 11e bénéficient un peu plus des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent ainsi près de 3,1 % du revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement, une proportion très légèrement supérieure à celles observées à Paris (2,7 %). Cette part reste sensiblement inférieure à la francilienne (4 %) et métropolitaine (5 %). Elle est restée stable entre 2012 et 2017, à Paris comme dans le 11e.

Dans le 11e arrondissement, **26,4 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (+ 1,8 point de pourcentage par rapport à Paris) et **deux tiers d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations**. Cet indicateur dit de « dépendance aux prestations sociales » est lui aussi resté stable ces dernières années.

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (%)

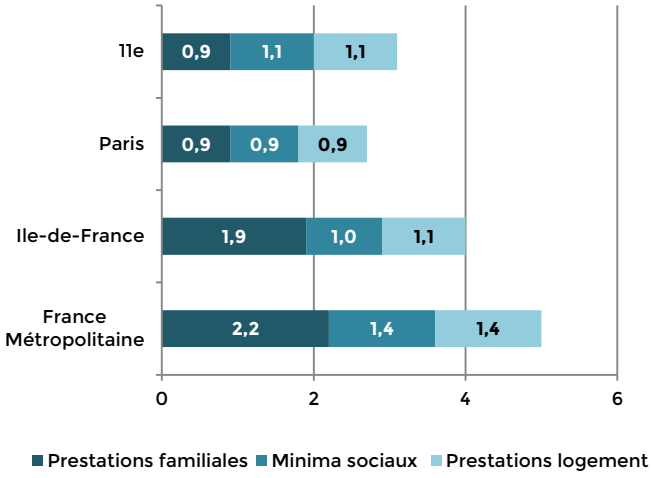

Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017

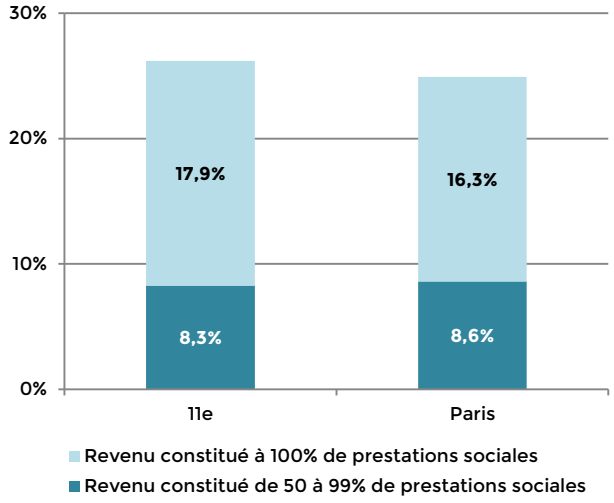

Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du 11e sont relativement longues

Pour rappel en 2017, on dénombre 20 000 jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans dans le 11e, soit 13,6 % de sa population – contre 14,5 % à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance modérée à la diminution du nombre de jeunes s'observe à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), les effectifs ont reculé plus nettement dans l'arrondissement (- 13 %).

Répartition de la population de 16-25 ans non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017

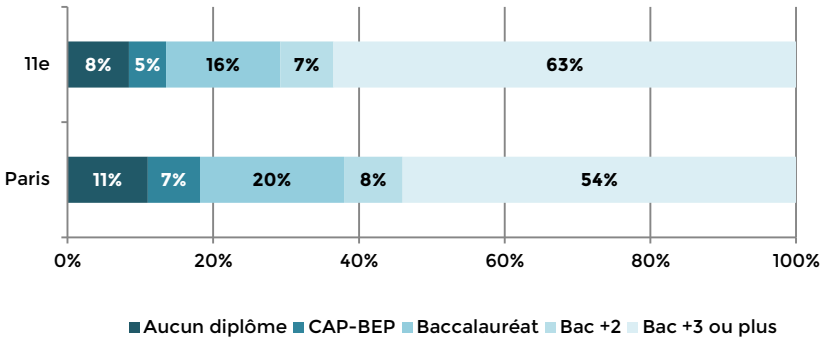

Source: Insee, RP 2017.

Dans le 11e en 2017, **seulement 65 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé·e·s, contre 70 % des Parisien·ne·s du même âge** ; un quart de ces étudiant·e·s exerce une activité professionnelle en parallèle, contre un cinquième de l'ensemble des étudiant·e·s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **26 % des 16-25 ans du 11e sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien·ne·s**. Enfin, **8 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET[10])**, contre 9 % des Parisien·ne·s. Ces écarts reflètent surtout une différence de la structure par tranche d'âge entre le 11e et la capitale : les 23-25 ans, davantage susceptibles d'avoir fini leurs études, sont en effet surreprésenté·e·s dans l'arrondissement.

Parmi les individus de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de l'arrondissement sont peu à avoir arrêté sans diplôme (8 %), par rapport à leurs équivalent·e·s Parisien·ne·s (11 %). Certains quartiers enregistrent toutefois une forte proportion de jeunes sorti·e·s de système scolaire sans aucun diplôme : c'est le cas de près de 1 jeune sur 6 dans le quartier Belleville – Saint Maur et même de **1 jeune sur 3 dans certains îlots des quartiers de la politique de la ville**.

[10] Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Le 11e compte en proportion quasi autant de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré·e·s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. En termes de part de jeunes NEET parmi les 16-25 ans, le 11e se situe dans la moyenne parisienne : ils et elles sont près de 1 700 en 2017, soit **8,5 % des jeunes de l'arrondissement, contre 8,8 % à Paris**. En outre parmi la population NEET, 1 jeune sur 5 n'a aucun diplôme. C'est légèrement moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET.

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement

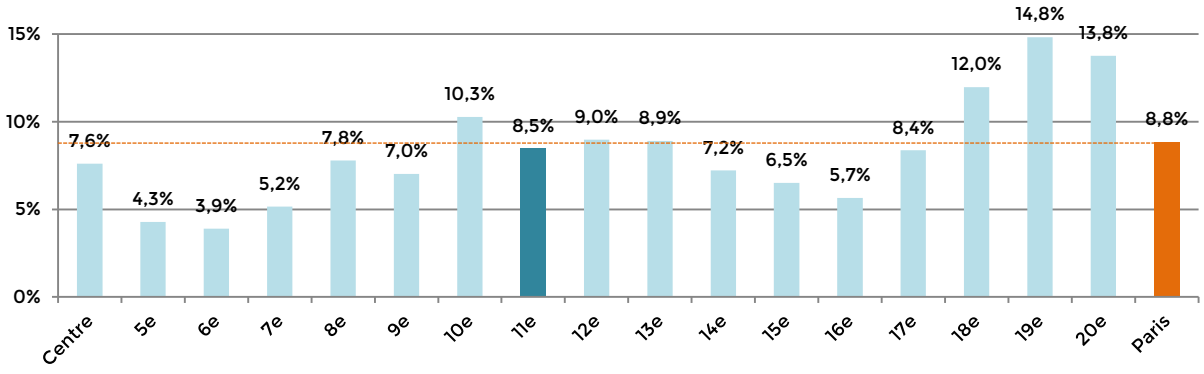

Source : Insee RP. 2017

Au sein de l'arrondissement, certains îlots des quartiers Belleville – Saint-Maur (9,2 % de jeunes NEET au total) et Bastille – Popincourt (8,5 %) sont plus fortement touchés par la problématique du chômage des jeunes. Le phénomène est plus rare dans le quartier République – Saint-Ambroise (7,7 %). **Les écarts entre quartiers restent mesurés**. À noter que les jeunes NEET du 11e arrondissement résident nettement moins souvent chez leurs parents (40 %, contre 55 % en moyenne à Paris) et sont donc **davantage autonomes**.

Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 100 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 11e

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 20 au 21 janvier 2022

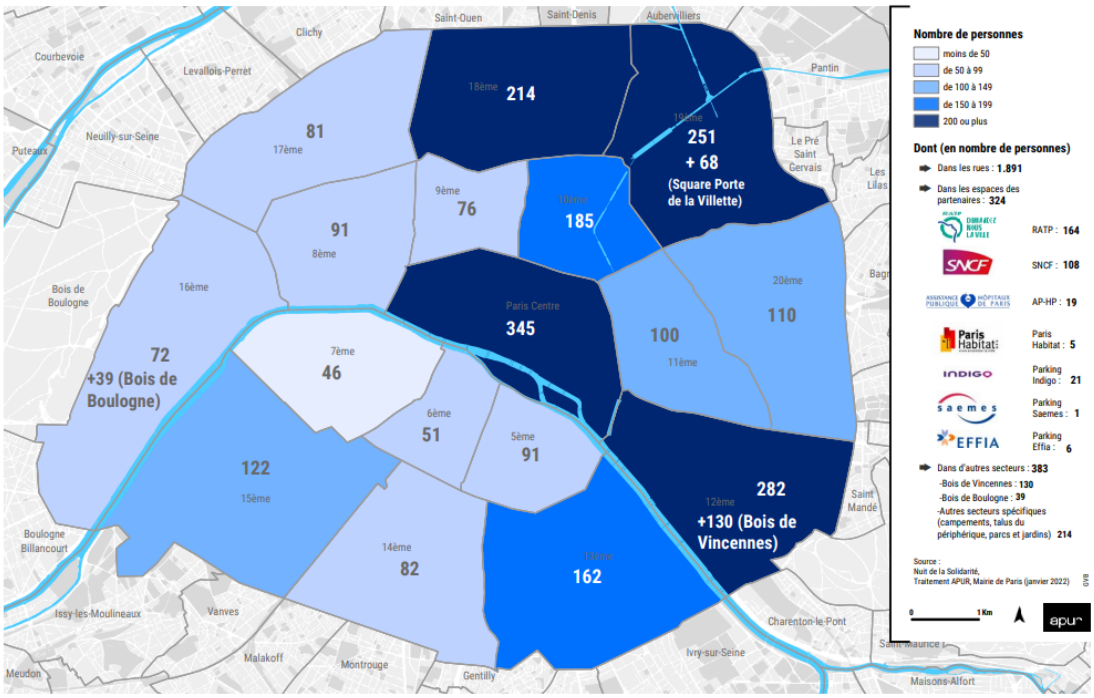

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 5e opération qui s'est déroulée la nuit du 20 au 21 janvier 2022 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 598 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de 8 % par rapport à l'édition précédente (succédant elle-même à une baisse de – 21 % enregistrée entre 2020 et 2021), en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 11e arrondissement, **100 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit 31 de moins que l'année précédente. **Le quartier République – Saint-Ambroise** est le secteur qui concentre, cette nuit donnée, le plus de personnes sans-abri.

Le 11e est équipé de 1 043 places d'hébergement pérennes à destination des personnes sans domicile

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)

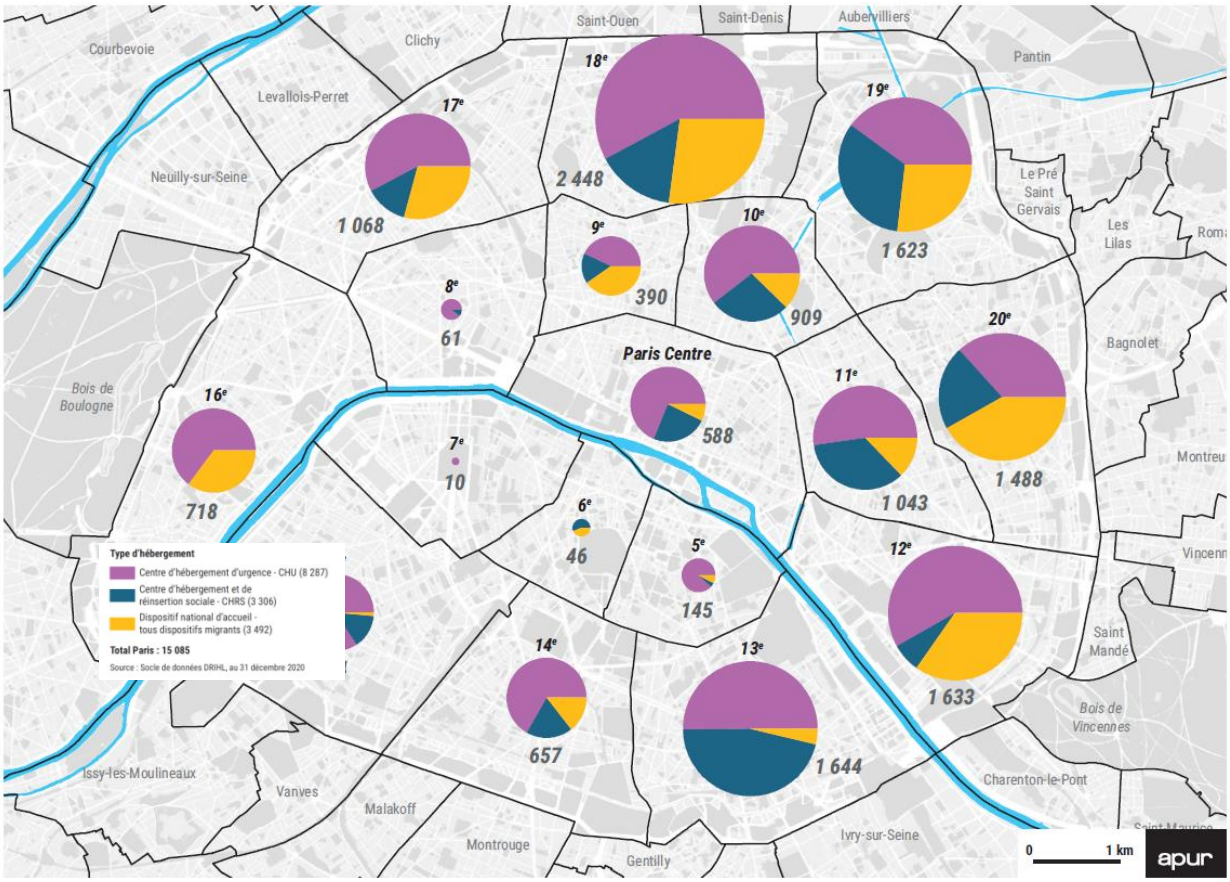

Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris

Personnes âgées

Démographie et mobilité

Le vieillissement de la population est plus marqué qu'à Paris

En 2017, le 11e compte près de 29 500 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 13,6 % et 6,5 % de la population de l'arrondissement, contre 14,2 % et 7,8 % à Paris. **Les séniors sont donc un peu moins représenté·e·s dans le 11e.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée dans le quartier de Nation - Alexandre Dumas, où elles représentent 8 % des habitant·e·s, et dans certaines IRIS à la frontière du 10e arrondissement, où leur part dépasse 9 %. À l'inverse, **elles ne constituent que 5,5 % de la population du quartier Belleville – Saint-Maur.**

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017

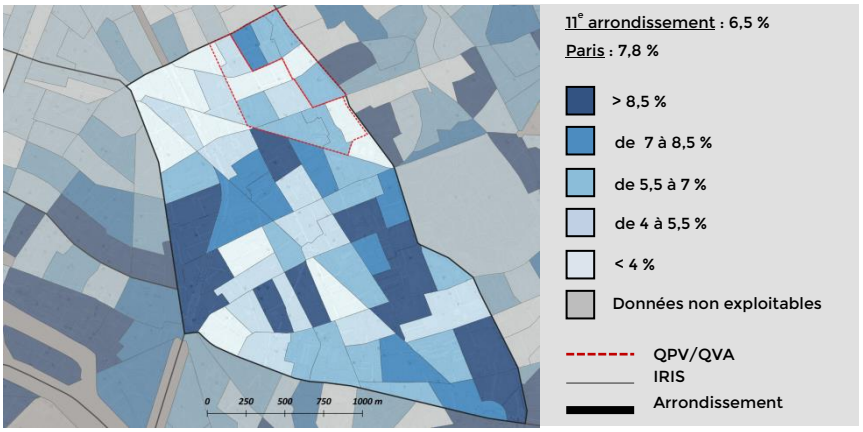

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors dans le 11e a progressé de + 1 %/an** en moyenne sous l'effet de l'augmentation des 65-79 ans (+ 3,2 %/an en moyenne sur la période) et en dépit de la diminution des plus de 74 ans (- 0,8 %/an en moyenne sur la période). Au total, **l'arrondissement compte près de 1 400 séniors supplémentaires**. À titre de comparaison, le nombre de séniors parisien·ne·s a progressé de + 0,8 %/an en moyenne sur les cinq dernières années du recensement. Ces évolutions s'inscrivent **dans un contexte général de baisse la population du 11e (- 1,1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017)** et de la capitale (- 0,5 %/an). Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans Paris (+ 1,4 points de pourcentage) et plus fortement encore dans l'arrondissement (+ 2 points de pourcentage). On parle de vieillissement de la population.

Les séniors du 11e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Dans le 11e comme dans la capitale, **moins de 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017.** Parmi celles de l'arrondissement, 45 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 55 % dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (23 % dans le 11e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

Le niveau de vie des séniors, en particulier des plus de 74 ans, est plus faible qu'à Paris

En 2017, **les personnes âgées du 11e présentent un revenu médian disponible par UC inférieur à celui des séniors parisien·ne·s** : dans l'arrondissement, il s'élève à 26 200 € annuels chez les 60-74 ans (- 1 100 € par rapport à la capitale) et à 25 000 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (- 4 400 € par rapport à la capitale). L'évolution par rapport à 2012 est toutefois **nettement plus favorable dans le 11e** (+ 9,3 % et + 9,1 % respectivement pour les deux groupes d'âge sur toute la période) qu'au sein de la capitale (+ 2,3 % et + 4,5 %). Par ailleurs, **le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant·e·s du 11e s'élève à 26 900 €** (- 4 300 € par rapport à la Paris) en 2017. Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (17 %) et des plus de 74 ans (13 %) dans l'arrondissement dépasse le taux de pauvreté des séniors parisien·ne·s (à 15 % et 10 % respectivement). **Le niveau de vie global des séniors du 11e est donc plus faible que celui de la capitale.**

Des disparités de revenus existent à l'échelle infra-territoriale et recoupent globalement celles de l'ensemble de la population : dans certains îlots des quartiers Nation – Alexandre Dumas et République – Saint-Ambroise, le revenu annuel médian disponible par UC des séniors de plus de 74 ans est par exemple supérieur à 27 500 € ; à l'inverse, **dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce revenu est inférieur à 21 000 €**. C'est notamment le cas dans les TRIRIS situés à proximité du métro Belleville.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017

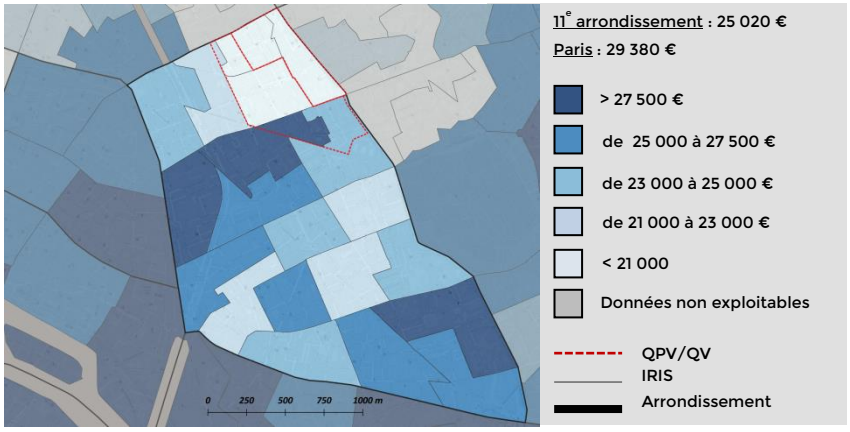

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est plus élevée dans le 11e

En 2017, plus de 39 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont locataires (contre 41 % à Paris), ce qui représente environ 6 100 ménages. Parmi eux, 2 300 occupent un logement HLM, soit moins de 1 sur 3 – une part inférieure à la moyenne parisienne.

Par ailleurs, parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, **1,2 % vivent dans un logement suroccupé**, soit 97 ménages, contre 0,9 % à Paris.

Enfin, au sein des résidences principales du 11e, **4,4 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement inconfortable** (sans douche, ni baignoire), ce qui représente 408 ménages. À titre de comparaison, cette proportion est de 2,4 % à Paris.

Le 11e enregistre un taux de recours au minimum vieillesse relativement important

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019

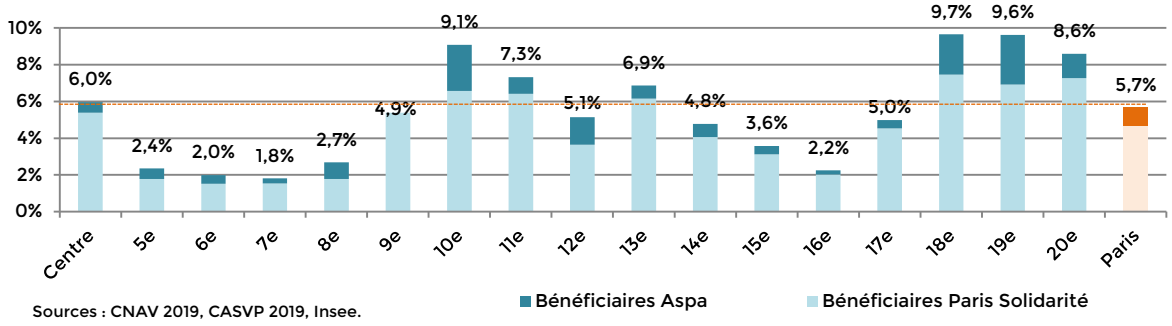

Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**.

En 2019, le 11e enregistre une proportion d'habitant·e·s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA relativement forte : 1 700 séniors la reçoivent, soit 7,3 % des affilié·e·s au régime général, contre 5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, **près de 9 sur 10 ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité**. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 1,6%/an en moyenne dans le 11e, un rythme moins soutenu qu'à l'échelle de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9/an.

D'autres aides facultatives (voir *encadré* 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public sénior. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 37 % des personnes âgée de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 8 100 personnes. Cette proportion est supérieure à celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est faible

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **plus de la moitié vit seule, dont 17 % est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors.** À titre de comparaison, la proportion de séniors seul·e·s est quasi équivalente à Paris, parmi lesquel·le·s 1 sur 4 vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 11e, moins doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie plus faible de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017

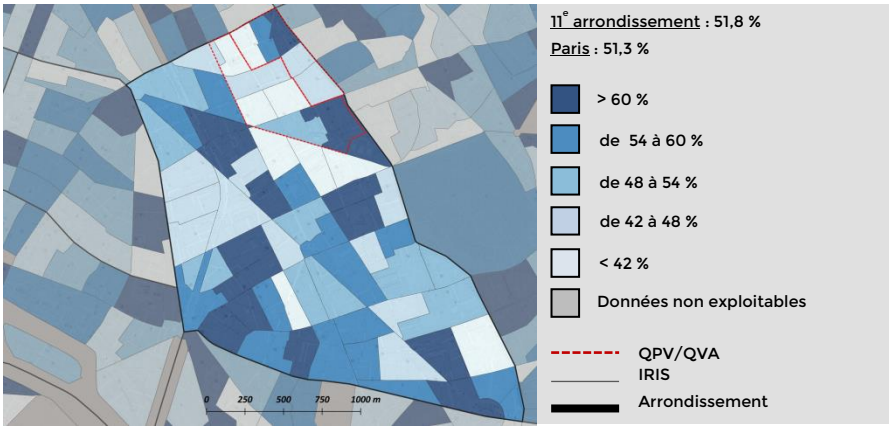

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement plus nombreuses dans les quartiers Bastille – Popincourt et Léon Blum – Folie Plegnault, où 55 % des séniors vivent seul·e·s. À l'inverse, elles sont moins nombreuses dans le quartier Belleville – Saint-Maur, où elles comptent pour moins de 46 % des plus de 74 ans.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente à celle de Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 5,1 dans le 11e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu plus de 5 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement**. En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus (+ 0,9%/an en moyenne sur la période 2012-2017) et la baisse du nombre de 55-64 ans (- 1,7%/an), ce rapport a légèrement diminué dans le 11e par rapport à 2012. C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de **« cohabitation intergénérationnelle »**. Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 11 % se caractérisent par la présence d'un·e adulte de moins de 60 ans, au même niveau que Paris.

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est un peu plus forte dans le 11e

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **4,6 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 11e arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 1 350 habitant·e·s – un taux légèrement supérieur à celui observé à l'échelle de la capitale, à 3,8 %.

Les bénéficiaires de l'APA sont 27 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, *voir encadré 5*), contre 22 % à Paris.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, à l'exception d'un îlot localisé dans le quartier Belleville – Saint-Maur, **les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors** (*voir encadré 6*) **est le plus élevé se situent au sud-est de l'arrondissement** : il s'agit des TRIRIS limitrophes au Cimetière du Père Lachaise et de celui de la place de la Nation. À l'inverse, le quartier République – Saint-Ambroise est le moins exposé à la vulnérabilité de ses séniors.

Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (ii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

Carte 25 · Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS en 2017

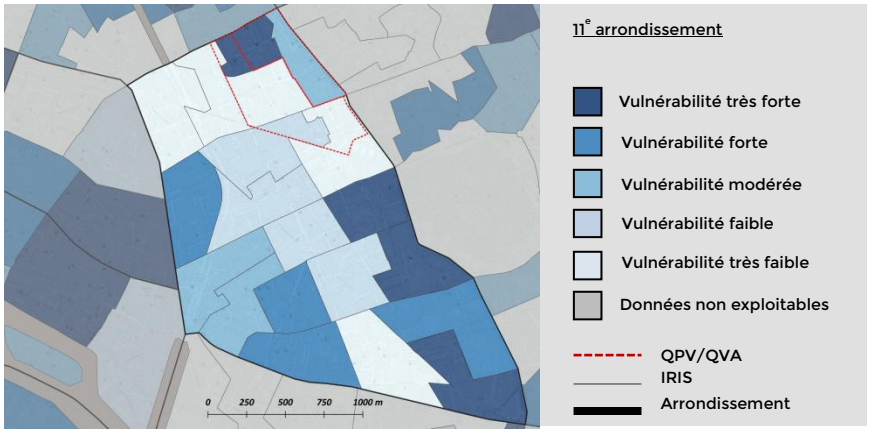

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destiné aux séniors

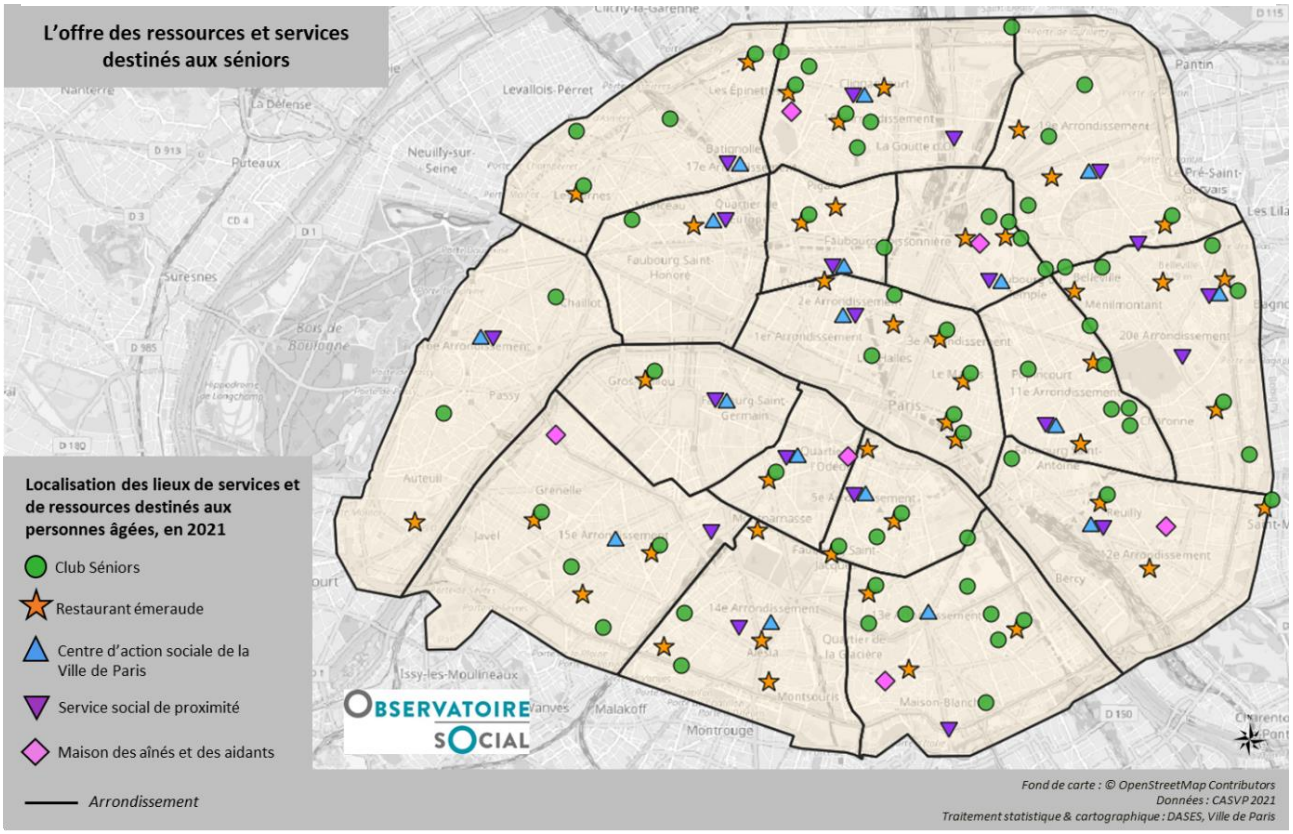

Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors

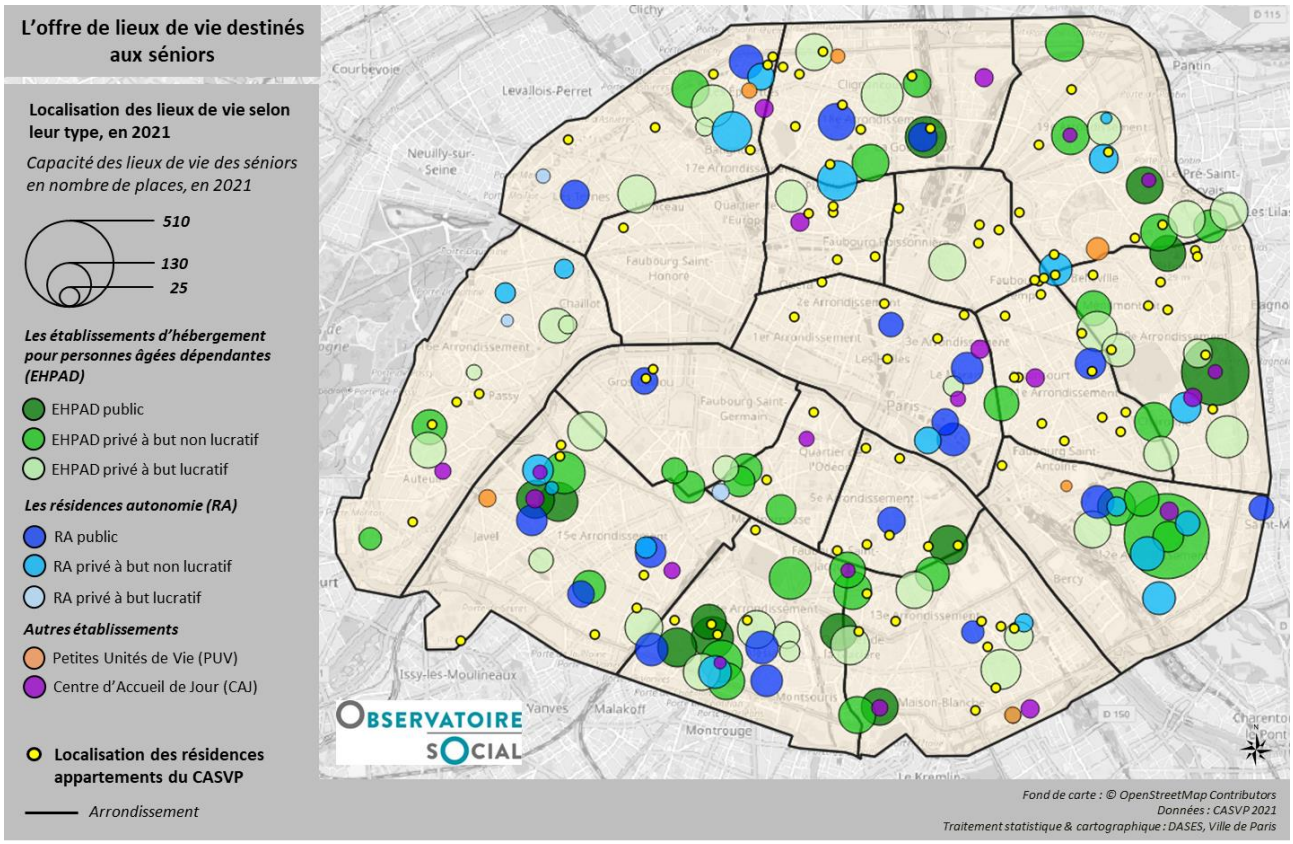

Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont assez peu représenté·e·s

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 11e se distingue de celle de la capitale par une **représentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH relativement faible.** En 2019, 494 enfants réparti·es dans 462 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **21 ‰ de l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 0-19 ans** – contre 24 ‰ à l'échelle parisienne. Leur effectif a diminué de - 4 % par rapport à 2015 (- 18 individus).

Carte 25 · Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

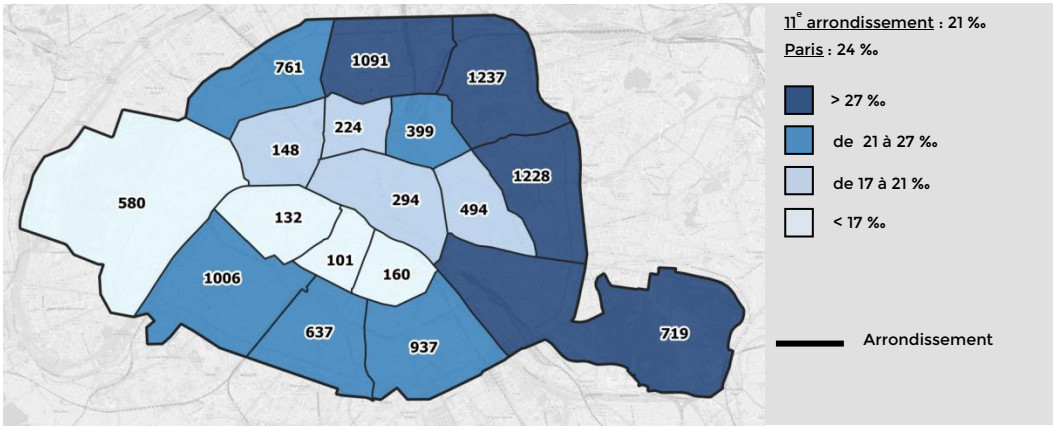

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, **8 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé·e·s de moins de 6 ans** dans le 11e, une proportion plus faible que celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 1 sur 3). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH âgées de moins de 20 ans par classes d'âge en 2019

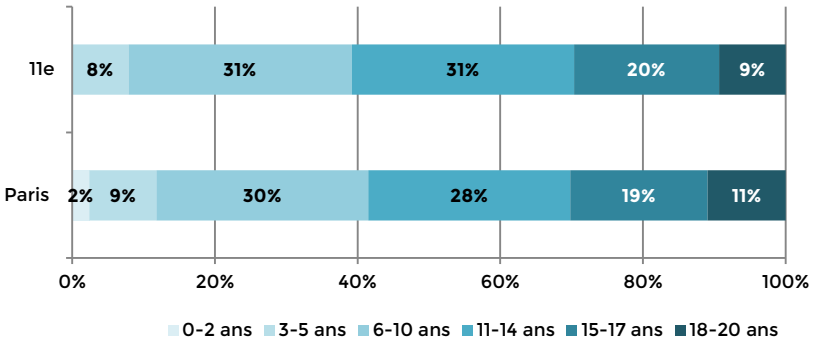

Source : Caf.

l'inverse, **les 6-10 ans et les 11-14 ans constituent les groupe d'âges le plus représentés parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (31 %), les 15-19 ans (29 %).** Cette distribution par âge est proche de la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 39 % des enfants allocataires **vivent au sein d'une famille monoparentale** (+ 2 point de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que **61 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée** (- 2 point de pourcentage).

Les familles allocataires du 11e sont autant confrontées à des situations de pauvreté que le reste de la capitale

En 2019, **le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élève à 2 100 € dans le 11e arrondissement**, un montant légèrement au-dessus de celui que l'on observe à Paris (+ 100 €). **Par ailleurs, 23 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté**, une proportion un peu plus faible que dans la capitale (25 %) et à un niveau stable par rapport à 2015.

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, **40 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf** (- 5 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; 67 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (- 6 points de pourcentage) ; et 42 % perçoivent l'aide Paris Logement (+ 1 point de pourcentage).

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 11e est légèrement inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (*voir encadré 7*) et de revenu.

En 2019, 1 876 adultes réparti·e·s dans 1 863 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 11e, soit **19 ‰ des personnes âgées de 20-64 ans** – contre 22 ‰ des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Comme au sein de la capitale, le nombre d'adultes percevant l'AAH est en légère hausse dans l'arrondissement (+ 5,7 %). Dans l'arrondissement comme à Paris, **60 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (*voir encadré 7*).

Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019

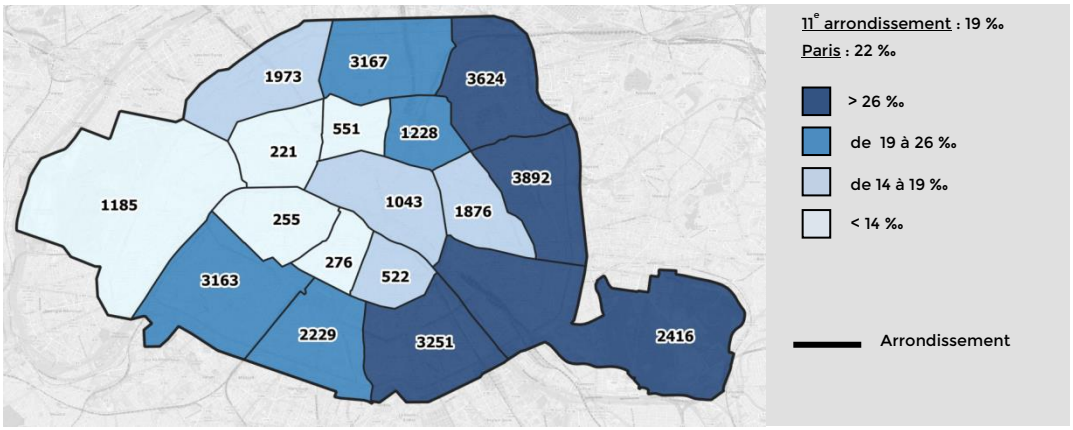

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 11e vivent seules et sont un peu plus âgées qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019

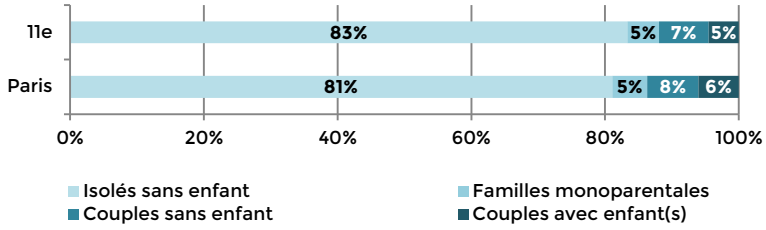

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par classe d'âge en 2019

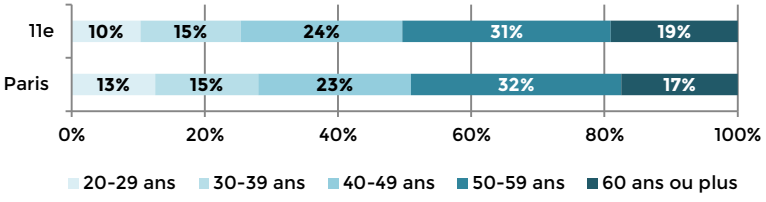

Source : Caf.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 11e vivent seul·e·s et sans enfant en 2019 (83 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)[11].

Les moins de 40 ans et les 40-49 ans constituent chacun·e un quart de l'effectif des allocataires de l'AAH dans le 11e, tandis que les personnes de 50 ans ou plus en représentent la moitié. Cette répartition est globalement proche de la répartition parisienne, bien que **les moins de 30 ans soient légèrement sous-représenté·e·s** dans le 11e et que **les plus de 59 ans y soient légèrement surreprésenté·e·s**.

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 11e sont 41 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion quasi équivalente à la moyenne parisienne et en légère diminution par rapport à 2017 (- 3 points de pourcentage).

[11] À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1er octobre 2023.

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale

Répartition des prestations PCH, par type de prestation, en 2017

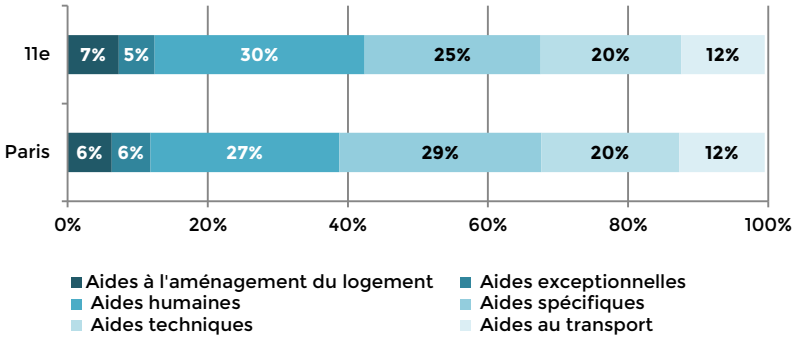

Le nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants en 2019

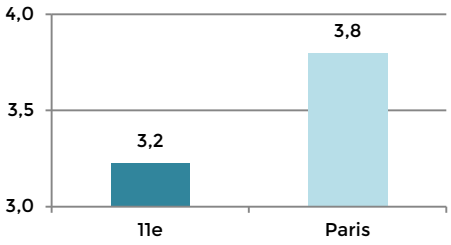

Source : DSOL.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle**.

En 2019, **473 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 11e**, soit 3,2 ‰ des habitant·e·s de l'arrondissement – une proportion proche de celle de la capitale, à 3,8 ‰. Près de 97 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 3 % sont hébergé·e·s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé·e·s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées),** qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 11e, elle est attribuée à 308 personnes en 2017**. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ont globalement le même âge dans l'arrondissement qu'à Paris et leur profil se rapproche de celui des bénéficiaires de l'AAH.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 11e est équivalent à celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 475 habitant·e·s du 11e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 25 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

Part de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019

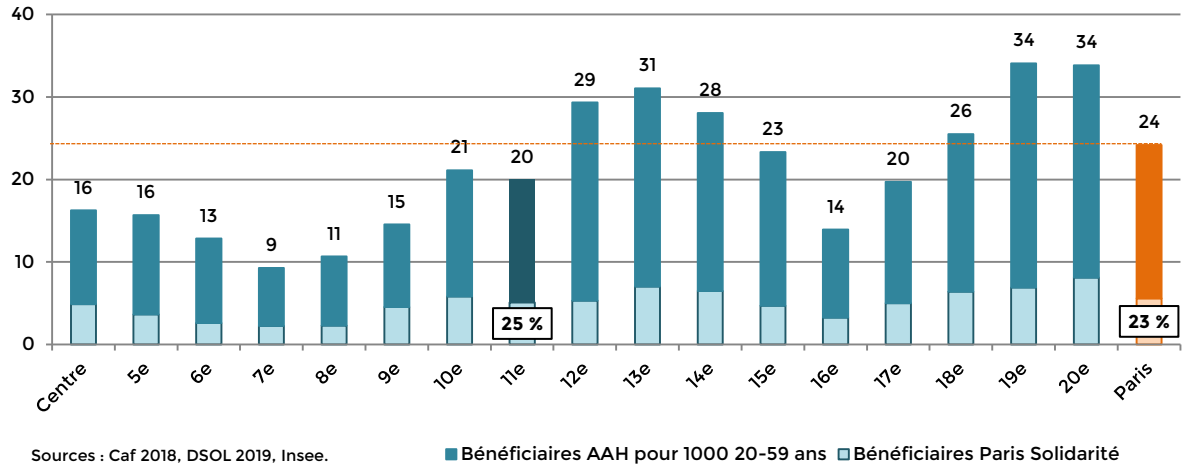

Sources : Caf 2018, DSOL 2019, Insee.

Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

Le 11e n'abrite pas de foyers d'accueil médicalisés, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap…

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris

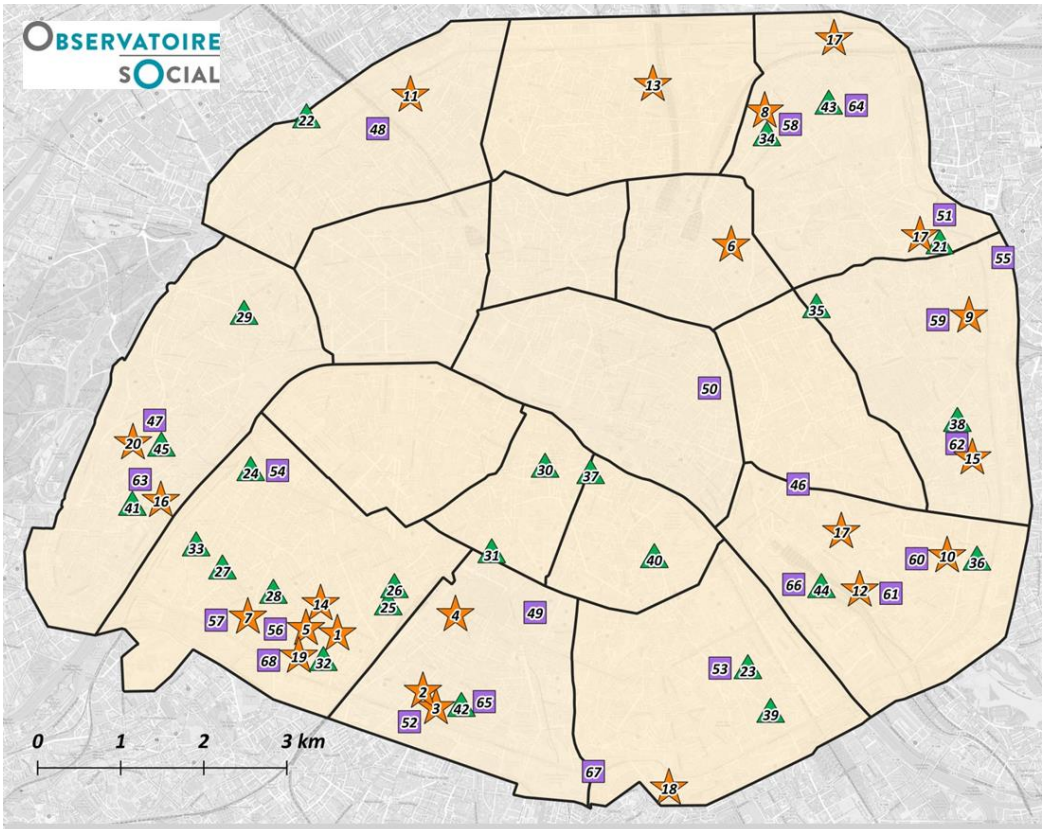

Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Simone Veil	33
2	Sainte Geneviève	66
3	Anne Bergunion	31
4	Résidence du Maine	56
5	Arche à Paris	15
6	Ecluses	30
7	Sainte Germaine	30
8	Pont de Flandre	8
9	Brunswic	20
10	Dumonteil	13
11	Batignolles	40
12	La Planchette	15
13	Centre Robert Doisneau	45
14	Romain Jacob	38
15	Maraichers	56
16	Foyers du 16éme	40
17	Fam Hors les Murs / Une maison en plus	20
18	Jean Faveris	60
19	La maison de Pénélope	17
20	Calvino	20

Note :
L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents dans les 12e (4 places) et 19e (16 places) arrondissements.

Foyers d'hébergement (FH)

21	Résidence Monténégro	32
22	Bernard Lafay	31
23	Michelle Darty 13	10
24	Michelle Darty 15	18
25	Jean Escudié	31
26	Marie-José Chérioux MJC	27
27	Turbulences	13
28	Arche à Paris 15ème	21
29	Arche à Paris 16ème	6
30	Resolux St Germain St Jacques	23
31	Les Pléiades	20
32	Simone Veil	3
33	Apollinaire	23
34	Pont de Flandre	9
35	Michel Cahen	41
36	Dumonteil	5
37	Espérance	21
38	Plein Ciel	38
39	Marco Polo	20
40	REA Colliard	16
41	Foyers du 16éme	40
42	Jean Moulin	15
43	Barbanégre	54
44	Bercy	18
45	Calvino (ex studio mozart)	8

Foyers de vie (FV)

46	Les Petites Victoires	6
47	Calvino	30
48	Retraite du 17ème (Bernard Lafay)	17
49	Miryam	26
50	Marie Laurencin	20
51	Résidence Monténégro	8
52	Saint Paul	6
53	Michelle Darty 13	15
54	Michelle Darty 15	6
55	Saint Joseph	36
56	Arche à Paris	8
57	Sainte Germaine	49
58	Pont de Flandre	7
59	Brunswic	40
60	Dumonteil	17
61	La Planchette	8
62	Camille Claudel	29
63	Foyers du 16ème	45
64	Barbanégre	10
65	Choisir son Avenir	12
66	Bercy	33
67	Kellermann	50
68	La maison de Pénélope	12

… mais deux établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris

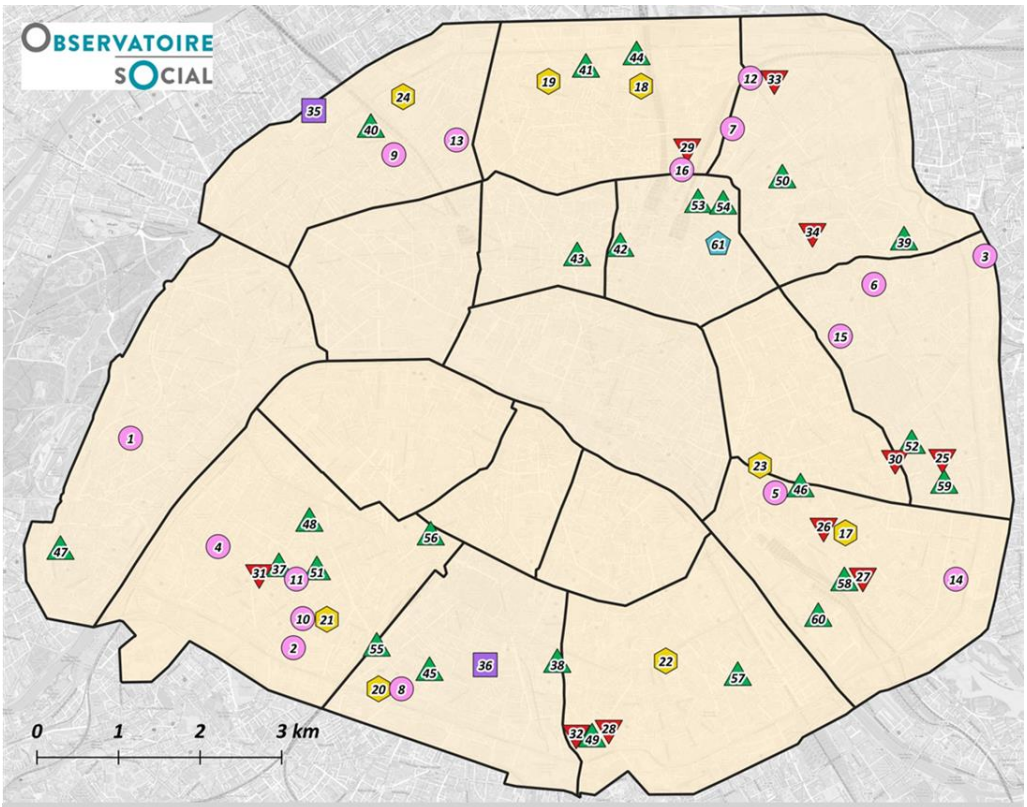

Centres d'activités de jour (CAJ)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Mozart (rattaché au FV Calvino)	8
2	La Maison de Pénélope	6
3	Saint Joseph	24
4	CAJ-PSV	37
5	Robert Job	25
6	LES RIGOLES	40
7	Suzanne Aussaguel	45
8	Les Colombages	28
9	Cardinet	18
10	ASEI	40
11	Arche à Paris	19
12	Pont de Flandre	22
13	Bernard et Philippe Lafay	18
14	Dumonteil	18
15	Ménilmontant	35
16	L'ADAPT Les Trauma crâniens	36

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

17	La Note bleue	25
18	Centre Robert Doisneau	15
19	CAJM Atypique - Le Relais	15
20	Les Colombages	20
21	Simone Veil	16

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

22	ASM13	10
23	Les Petites Victoires	12
24	Batignolles	6

SAMSAH

25	Samsah SOS Solidarité	30
26	La Note bleue	15
27	La Planchette	30
28	Prepsy	40
29	Falret	43
30	Charonne	35
31	La Maisonnée	20
32	APF	60
33	Pont de Flandre	35
34	Croix Saint Simon	40

Sections d'Adaptation Spécialisées (SAS)

35	Turbulences	12
36	Bernard Wybo	30

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

37	Vie et Avenir	31
38	Epi Insertion	40

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

39	Maison des Champs	45
40	Saussure (Bernard Lafay)	24
41	Championnet	70
42	Iris Paris	65
43	Cadet	57
44	L'ADAPT – logements adaptés	40
45	Valentin Hauy	35
46	Falret	95
47	Gustave Beauvois	80
48	Roussin	89
49	APF	20
50	Aides	35
51	Arche à Paris	10
52	Arcat	105
53	Imaj	50
54	Centre Lionel	50
55	Logis	13
56	Aurore 15	50
57	Aurore 13	50
58	La Planchette	20
59	AMSAD 20	55
60	Didot Accompagnement	55

Service expérimental

61	Service de répit	12

Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire est largement couvert par la prévention spécialisée

La quasi-totalité du 11e arrondissement est couverte par un territoire de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention, ce sont **les associations Feu Vert et Olga Spitzer** qui sont en charge du secteur. Celui-ci comprend environ 9 200 jeunes de 12 à 21 ans en 2019 selon le dernier recensement de l'Insee.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris en 2019

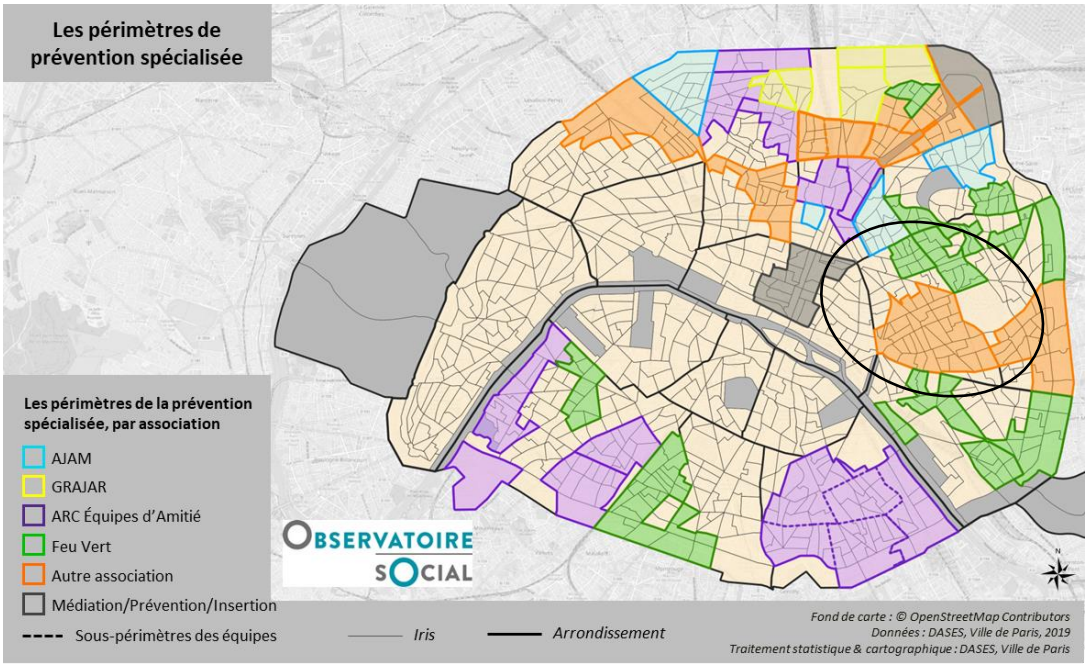

En 2018, les quatre équipes des clubs de prévention spécialisée ont **accompagné 845 enfants et jeunes, dont 596 suivi·e·s individuellement** par les professionnel·le·s intervenant sur le territoire (11,5 équivalents temps plein).

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plus de 550 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif·ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **561 enfants et leurs familles ont été accompagné·e·s** par un service social scolaire, un chiffre quasi stable sur les deux dernières années.

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance a baissé entre 2016 et 2018

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, *voir encadré 8*) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e résidant dans la capitale.

En 2018, **240 mineur·e·s du 11e arrondissement** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP : un nombre en baisse sur les trois dernières années (- 11 % entre 2016 et 2018, contre une évolution de + 7 % à l'échelle parisienne).

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2018

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur·e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2018 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 499 informations préoccupantes relatives à 4 715 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (1 sur 3), devant les suspicions de carences éducatives (12 %) et les violences conjugales (12 %). Parmi les situations reçues, 46 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des mineurs à Paris en 2018.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2019, **2 323 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 11e (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 60 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2019, **80 familles accompagnées** dans le 11e arrondissement en ont été bénéficiaires.

Environ 13 mineur·e·s sur 1 000 bénéficient d'une action éducative

À la fin de l'année 2019, **261 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Celles-ci sont composées à 62 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à 38 % d'actions éducatives à domiciles (AED, *voir encadré 9*). Au total dans le 11e, **12,6 ‰ des mineur·e·s bénéficient d'une action éducative**. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 10,8 ‰. En quatre ans, le nombre de mesures éducatives a diminué de - 13 % dans le 11e.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure en milieu ouvert en 2019 (pour 1000 enfants)

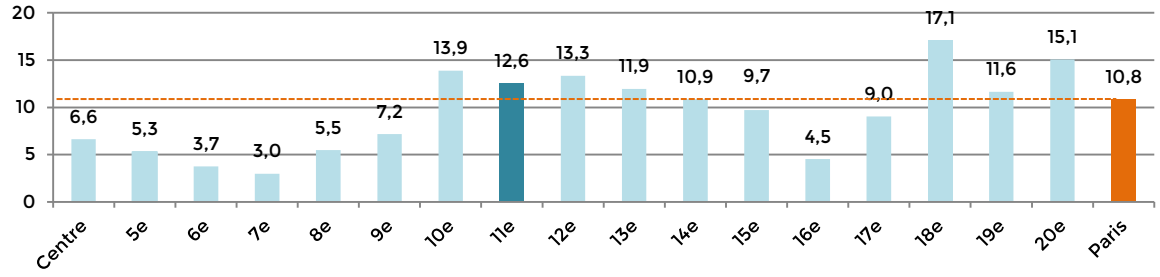

Sources : DSOL. au 31 décembre : Insee RP 2017.

Les mesures de protection de l'enfance peuvent aller jusqu'au placement

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.**

Parmi ces mesures, **170 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 11ème. L'arrondissement enregistre la deuxième proportion la plus forte de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de** placement : plus de 8 ‰ des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 11e, contre 6 ‰ à Paris.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019 (pour 1000 enfants)

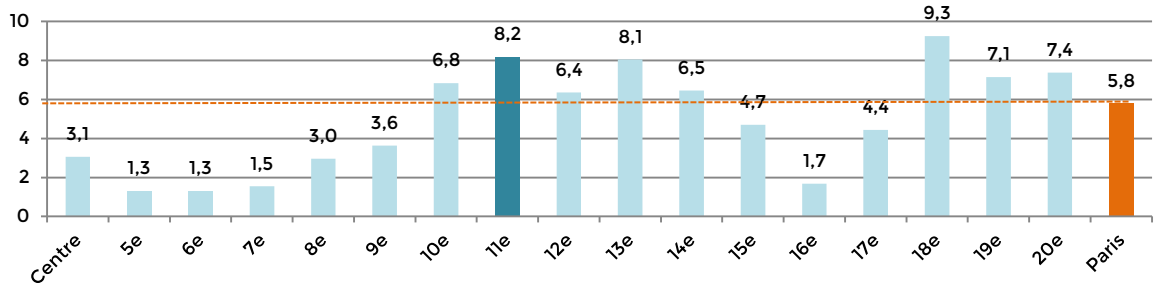

Sources : DSOL. au 31 décembre : Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021

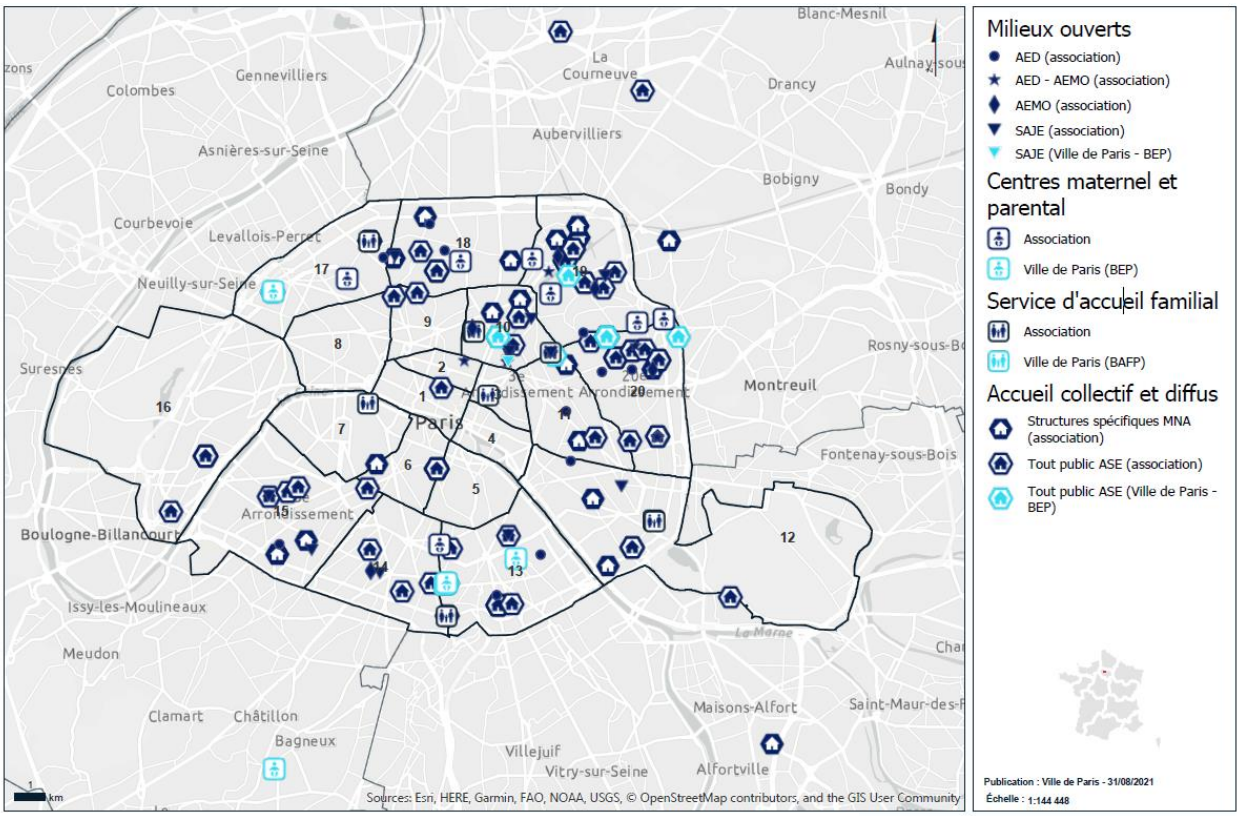

Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DASES, 2021

Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé un euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr

Novembre 2022